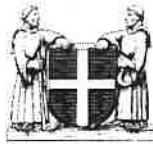


DEL2024-001



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 février 2024
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2024 - Budget principal ville

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 14 février 2024, s'est réuni le mercredi 21 février 2024 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine SEGUIN, 1ère Adjointe assurant la suppléance du Maire empêché.

PRÉSENTS : Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Huguette LACROIX - M. Christian PERTICI - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

POUVOIRS DE : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE à Mme Catherine SEGUIN - Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - M. Christian PERTICI à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Clarisse PIERRE à M. Emmanuel REDA - Mme Sophie PERCHERON à Mme Patricia DI SANTO - M. Didier MOUTTÉ à M. Eric VIDAL - Mme Audrey MOUTTÉ à M. Joseph MATTIOLI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THÈME : FINANCES

RAPPORTEUR : Pierre FAURET

SYNTHÈSE

Conformément au Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat est basé sur le rapport, présenté ci-après, relatif :

- aux orientations budgétaires 2024 de la collectivité ;
- aux engagements pluriannuels envisagés ;
- à la structure et à la gestion de la dette.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2024.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal qui précise, dans son article 4, que la convocation à la séance au cours de laquelle il est procédé au débat d'orientation budgétaire s'accompagne d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra au plus tard le 03 avril 2024 ;

Considérant que ce débat ne peut donc intervenir ni le même jour, ni lors de la même séance que celle dédiée au vote du budget et que le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget ;

Considérant que le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais, qu'il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel ;

Considérant que le projet de rapport d'orientations budgétaires a été présenté en commission des finances du 12 février 2024 et joint aux convocations du Conseil Municipal.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, sur la base du rapport de présentation portant sur les orientations budgétaires 2024 qui vient d'être débattu et annexé à la présente délibération, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2024 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024.

Peymeinade, le 21 février 2024

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Catherine SEGUIN



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE



Ville de
Peymeinade

Annexe à la délibération DEL-2024-001

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

DAF
21/02/2024

INTRODUCTION

Le caractère obligatoire du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), constitue un acte politique fort et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu lors d'un Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

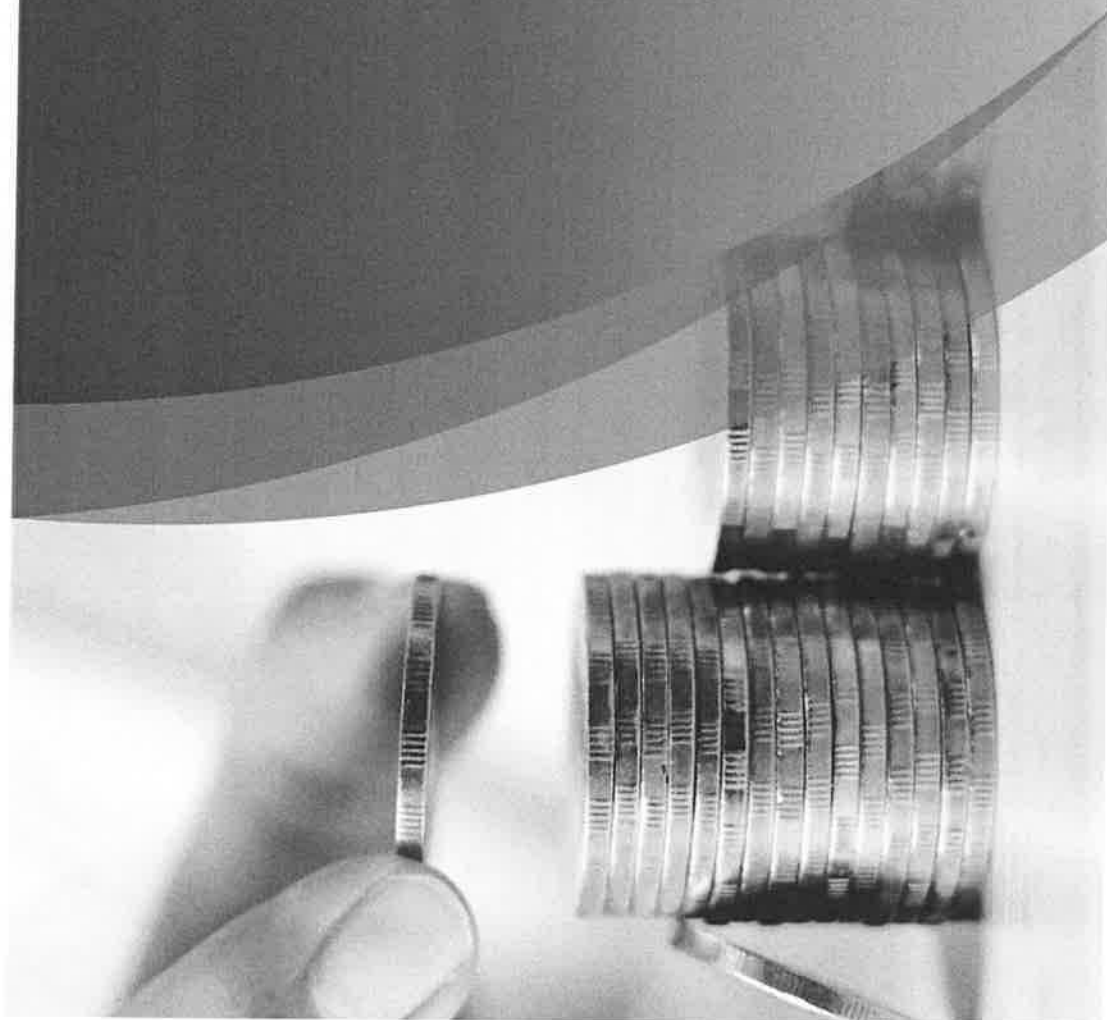
Ce débat doit avoir lieu en séance du Conseil Municipal le 21 février 2024, le budget primitif 2024 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 3 avril 2024.

Afin de permettre ce débat, vous allez prendre connaissance du ROB 2024.

1

CONTEXTE

Economique & Financier



Contexte économique

Loi de Finances 2024

Les hypothèses macroéconomiques du gouvernement pour 2024:

- Croissance économique de 1,4%
- Inflation de 2,6%
- Légère réduction du déficit public à 4,4%, principalement liée à l'arrêt programmé des différents boucliers tarifaires
- Stabilisation du ratio dette publique/PIB à 109,7%
- Recettes nettes: 372,1 milliards d'euros
- Dépenses nettes: 511,6 milliards d'euros
- Déficit budgétaire: 139,5 milliards d'euros

Contexte économique

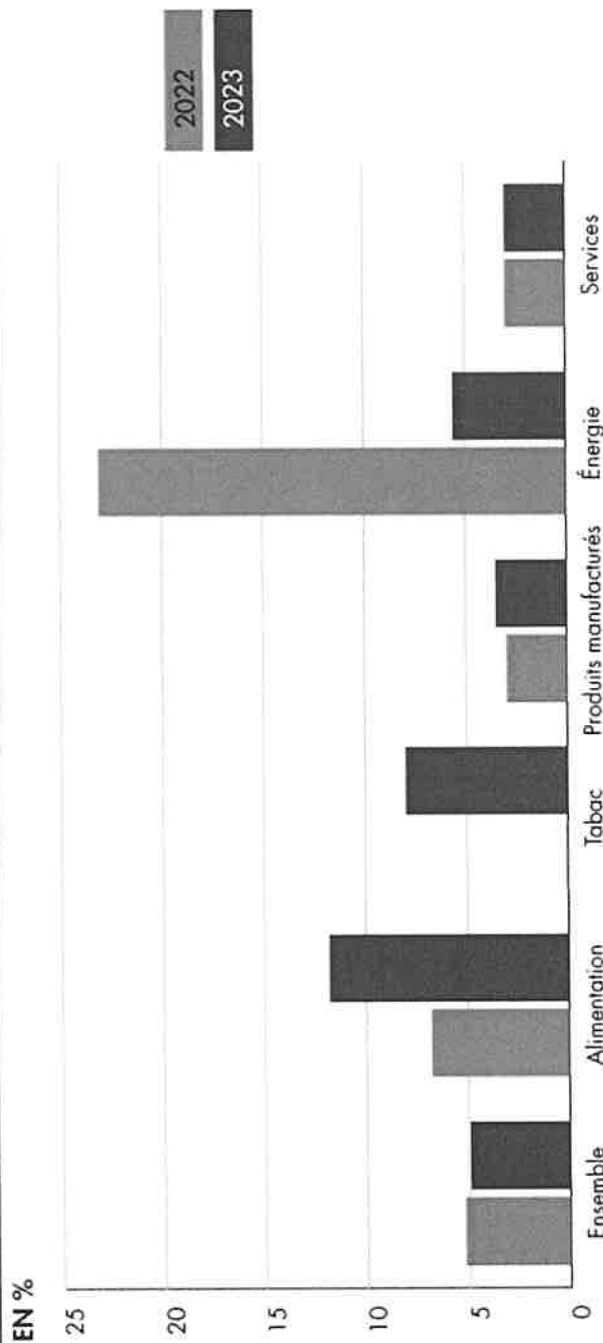
Focus sur l'inflation en France

- 1- L'année 2023 a été marquée par une légère désinflation (augmentation moins rapide des prix) : 4,9% d'inflation contre 5,2% en 2022. Il s'agit du 2^{ème} taux le plus élevé depuis 1991. Pour mémoire, le taux moyen d'inflation entre 1991 et 2021 était de 1,5%,
- 2- La physionomie de l'inflation est différente en 2023: elle est principalement due aux prix des produits alimentaires (+11,8%) et non plus à l'augmentation des prix de l'énergie (+ 23,1%) conséquence de la reprise post-COVID et des tensions géopolitiques.

Contexte économique

Focus sur l'inflation en France

VARIATIONS ANNUELLES MOYENNES DES PRIX



Source : lafinancepourlous.com d'après INSEE



Contexte économique

Focus sur l'inflation en France

3- La décélération doit se poursuivre en 2024: l'inflation est estimée à 2,6% pour 2024. Sa composition sous-jacente va également évoluer: les hausses salariales (estimée à +3,6%) et les prix des services contribueront le plus à l'inflation.

Cependant, ces prévisions restent toujours soumises à de forts aléas :

- Le coût de la transition énergétique
- Les restrictions commerciales mondiales, notamment dues aux tensions géopolitiques toujours existantes
- Les tensions sur le marché du travail (augmentation probable du taux de chômage) non contenues pour 2024 par les réformes structurelles

Contexte économique

Focus sur l'investissement en France : incertitude sur les taux d'intérêt

La Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses 3 taux directeurs à compter du 20 septembre 2023 de 25 points de base. Il s'agit de la restriction monétaire la plus dure son histoire.

Elle s'ancre sur des anticipations d'inflation à un niveau élevé considéré comme important et a annoncé que la fixation des taux d'intérêt au niveau arrêté en septembre 2023 sera maintenue aussi longtemps que l'inflation ne sera pas ramenée à sa cible, soit 2%.

Ce niveau ne sera vraisemblablement atteint qu'en 2025.

Contexte économique

Focus sur l'investissement en France: incertitude sur les taux d'intérêt

Ce durcissement a de fortes chances d'avoir un impact négatif sur les investissements professionnels. En effet, les effets d'une telle politique ne se matérialisent pas immédiatement ; il est fort possible que cette hausse récente des taux aura un impact en 2024. Si une baisse des taux des emprunts longue durée commence à se dessiner, il n'y a aucune garantie quant au fait qu'elle soit durable.

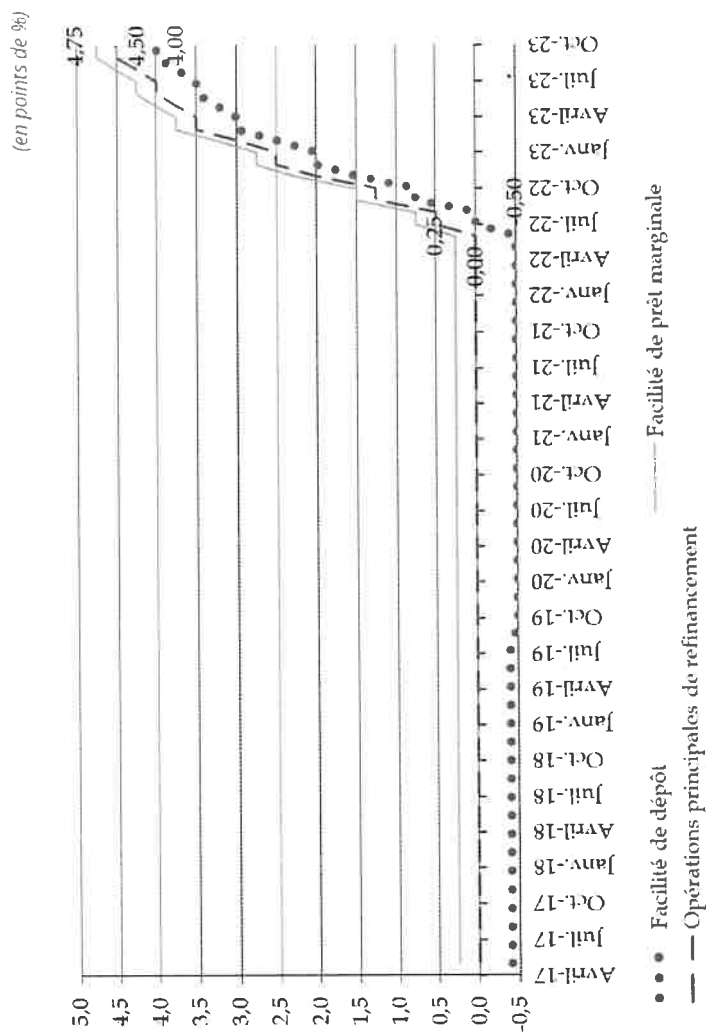
Cependant, cette dernière hausse laisse penser qu'elle sera la dernière sauf évolution inattendue des indicateurs économiques. Elle s'accompagne également d'une hausse des taux d'usure en début d'année 2024, ce qui devrait permettre d'améliorer malgré tout les possibilités d'obtention d'un emprunt.

Contexte économique

Focus sur l'investissement en France :

incertitude sur les taux d'intérêt

Évolution des taux directeurs de la BCE entre 2017 et 2023



Source : commission des finances du Sénat d'après les données de la BCE

2

LOI DE FINANCES 2024

Principales dispositions concernant les collectivités locales



Loi de Finances 2024

A retenir pour les collectivités locales

Les principales mesures impactantes sont :

1- Dotation globale de fonctionnement : + 320 millions d'euros

La DGF atteindra 27,24 milliards d'euros en 2024.

Cette hausse bénéficie essentiellement aux communes :

- + 140 millions affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 150 millions affectés à la dotation de solidarité rurale (DSR)
- + 30 millions affectés à la dotation d'intercommunalité.

2- Budget vert et dette verte pour les communes de + 3500 habitants

- Obligation de se doter d'un « budget vert » : présentation dans un document budgétaire de l'impact environnemental négatif ou positif des dépenses.
- Possibilité « d'identifier et d'isoler » la part de l'endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux.

Loi de Finances 2024

A retenir pour les collectivités locales

3- Généralisation progressive, d'ici 2027, du compte financier unique

Participation de la Commune de Peymeinade à la 3^{ème} vague d'expérimentation.

Objectif : fusion des comptes administratif et de gestion afin de rendre plus lisible les informations comptables.

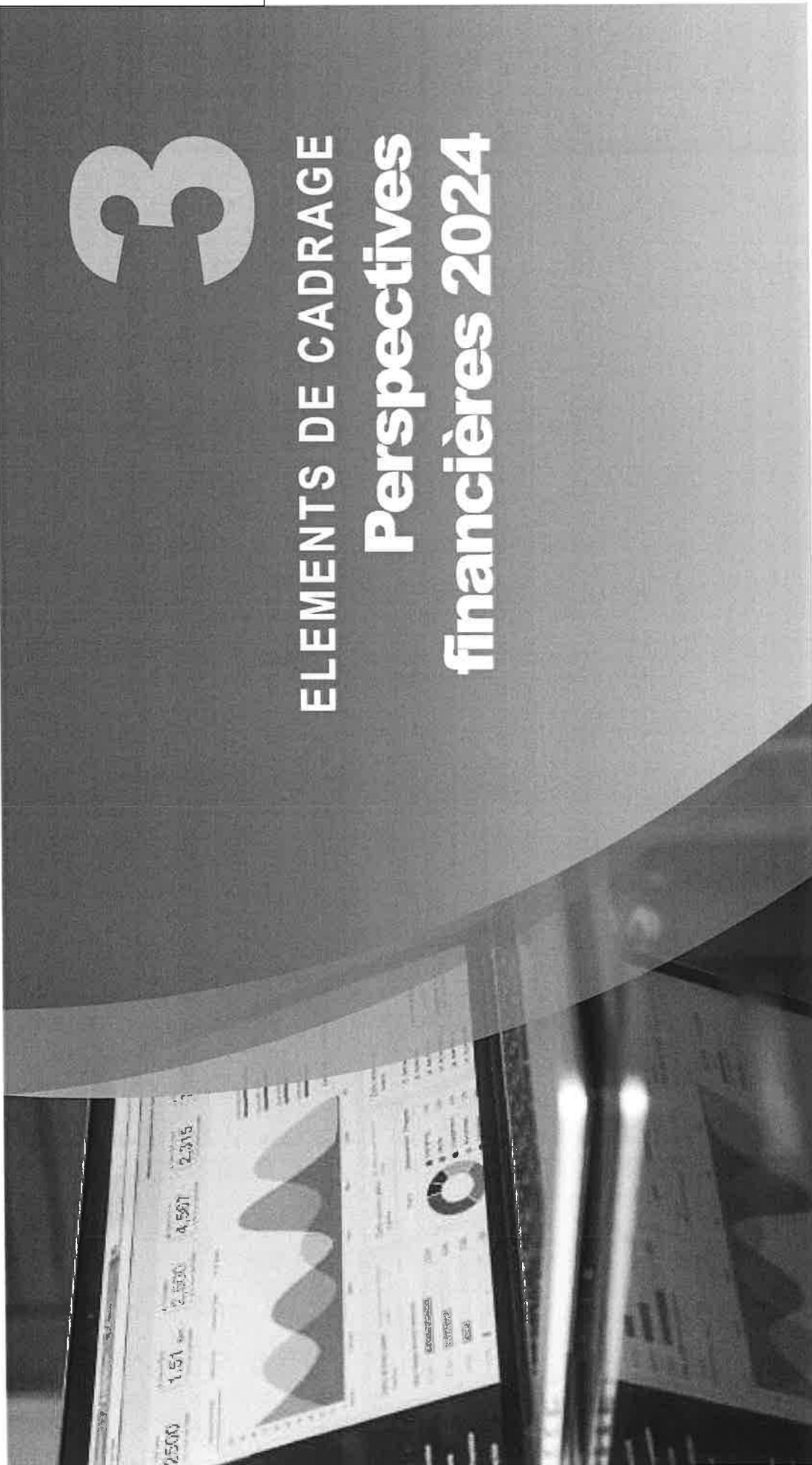
4- « Soutien » des collectivités à hauteur de 1,75 milliards d'euros

Augmentation de 2,5 milliards d'euros du Fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités en faveur de la transition écologique.

Réservation d'une enveloppe de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

3

ELEMENTS DE CADRAGE
Perspectives
financières 2024



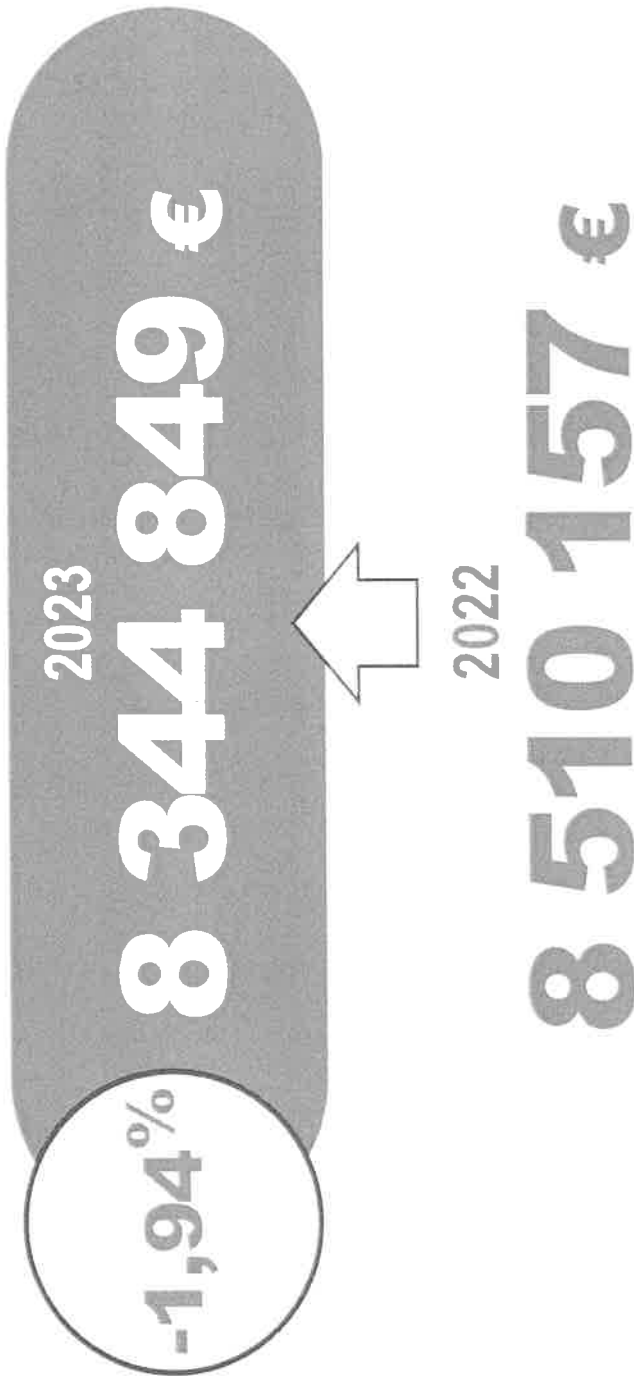
Fonctionnement

Evolution des dépenses et perspective

2024

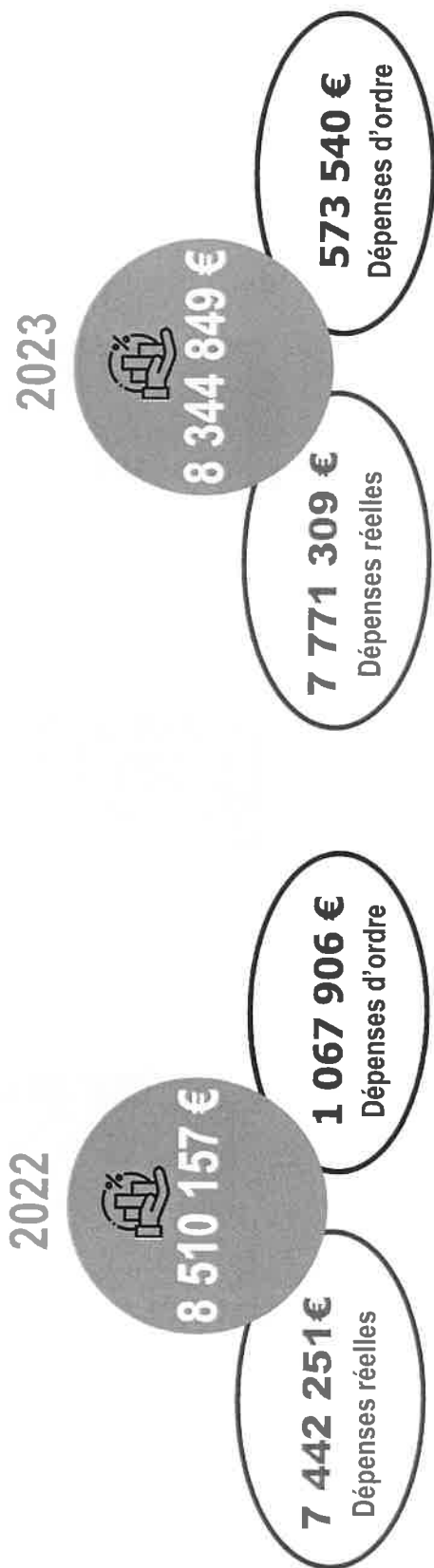
Total des dépenses de fonctionnement

Evolution Compte Administratif 2022/2023



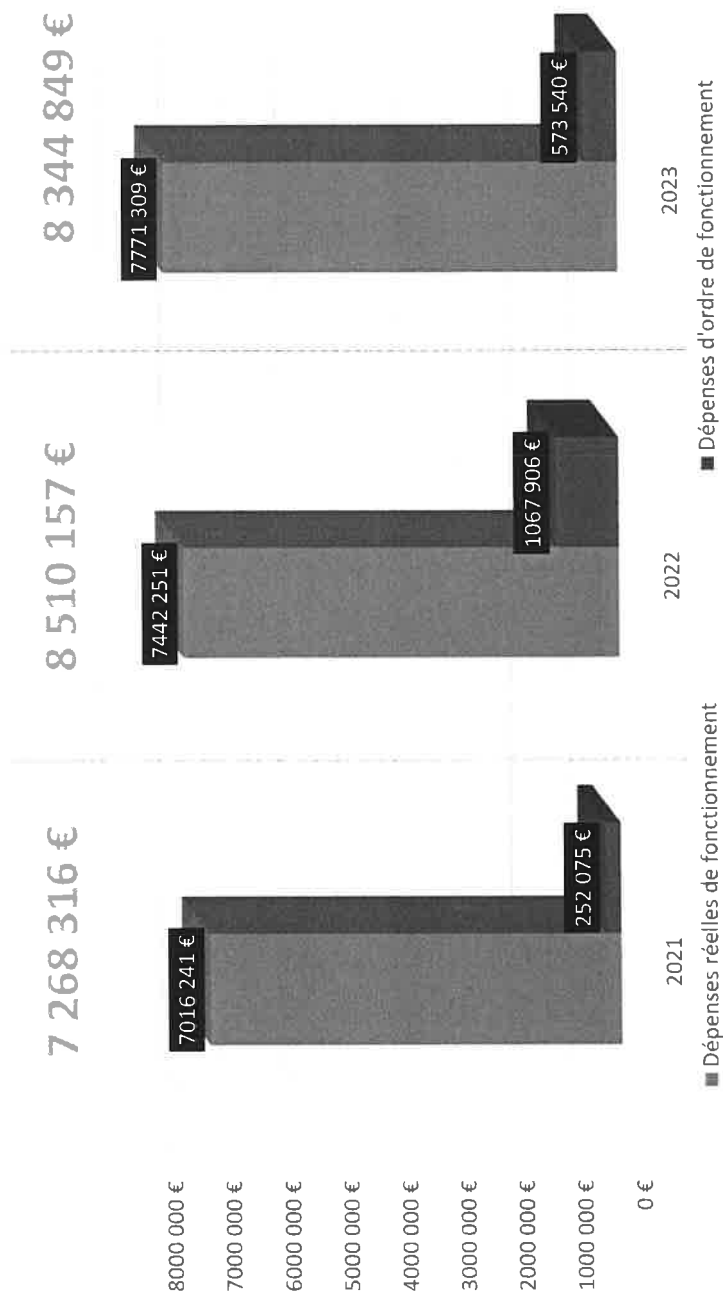
Répartition des dépenses de fonctionnement

Evolution Compte Administratif 2022/2023



Evolution des dépenses de fonctionnement

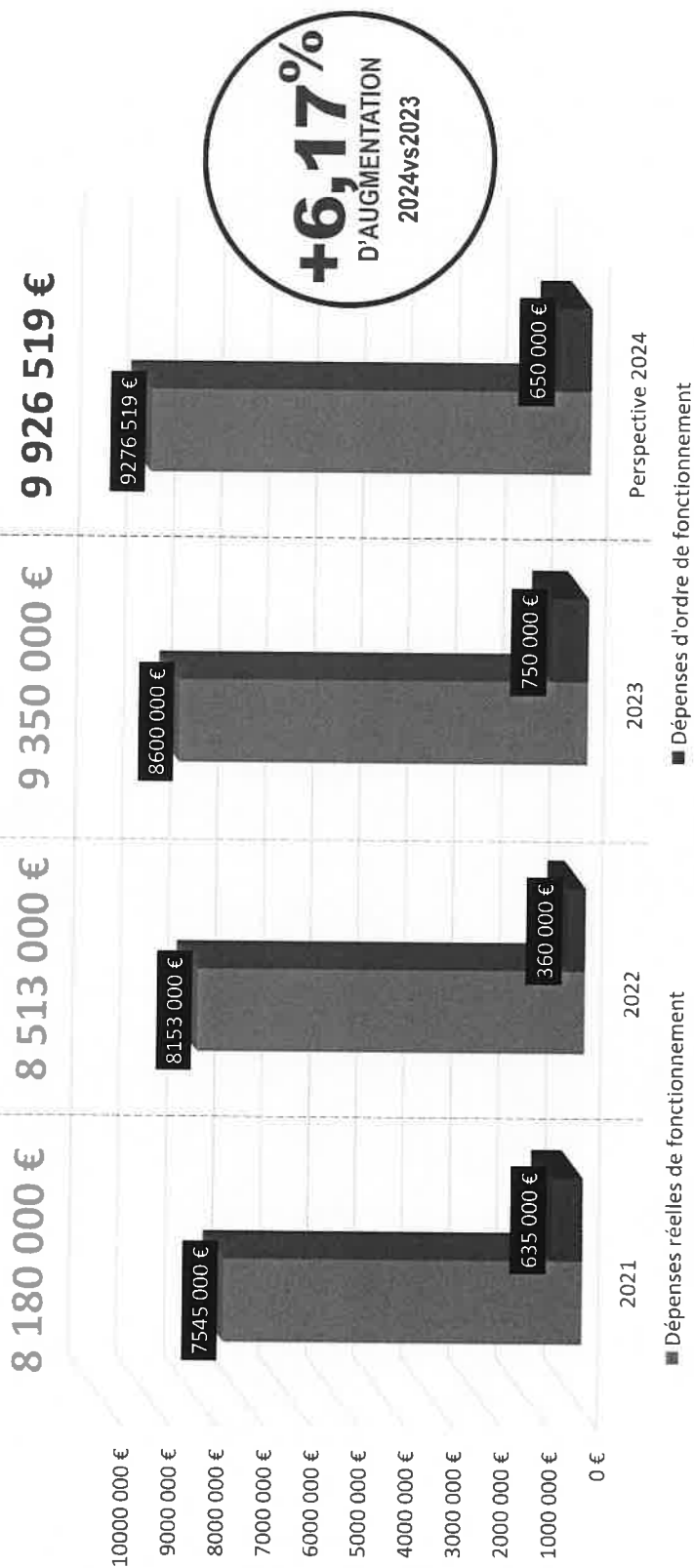
Evolution Compte Administratif 2021-2023



Evolution des dépenses de fonctionnement

Evolution Budget 2021-2023

Perspective Budget 2024



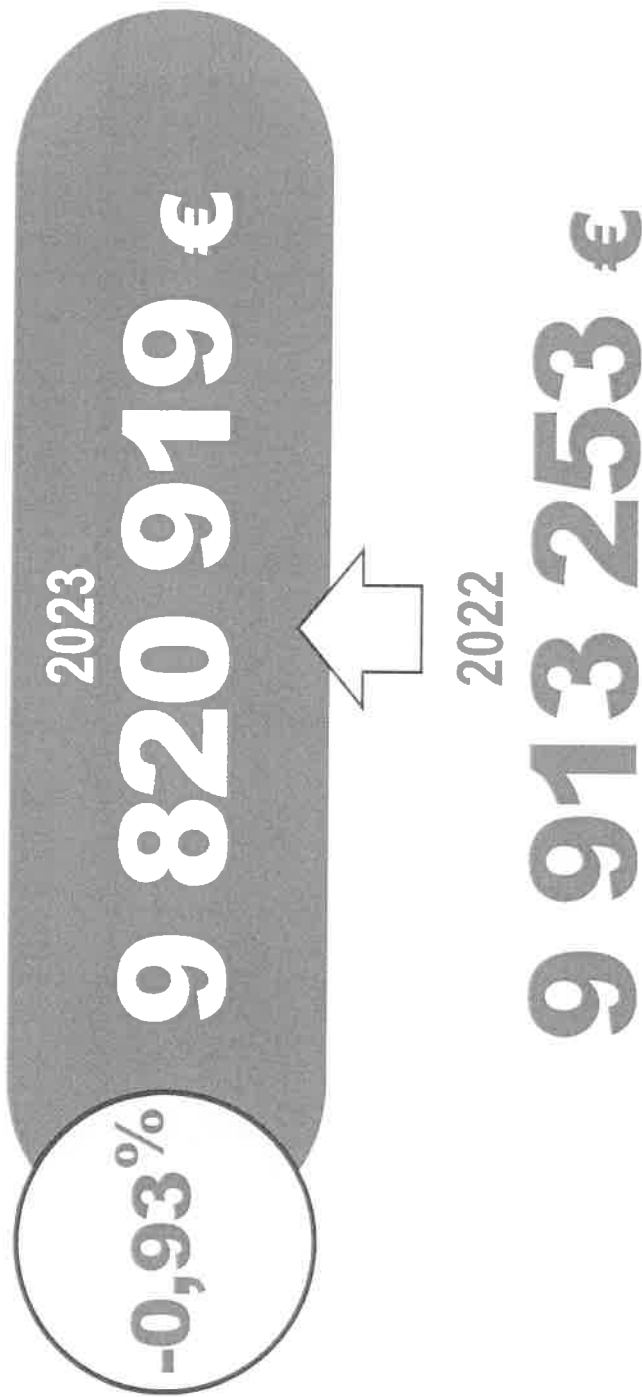
Fonctionnement

Evolution des recettes et perspective

2024

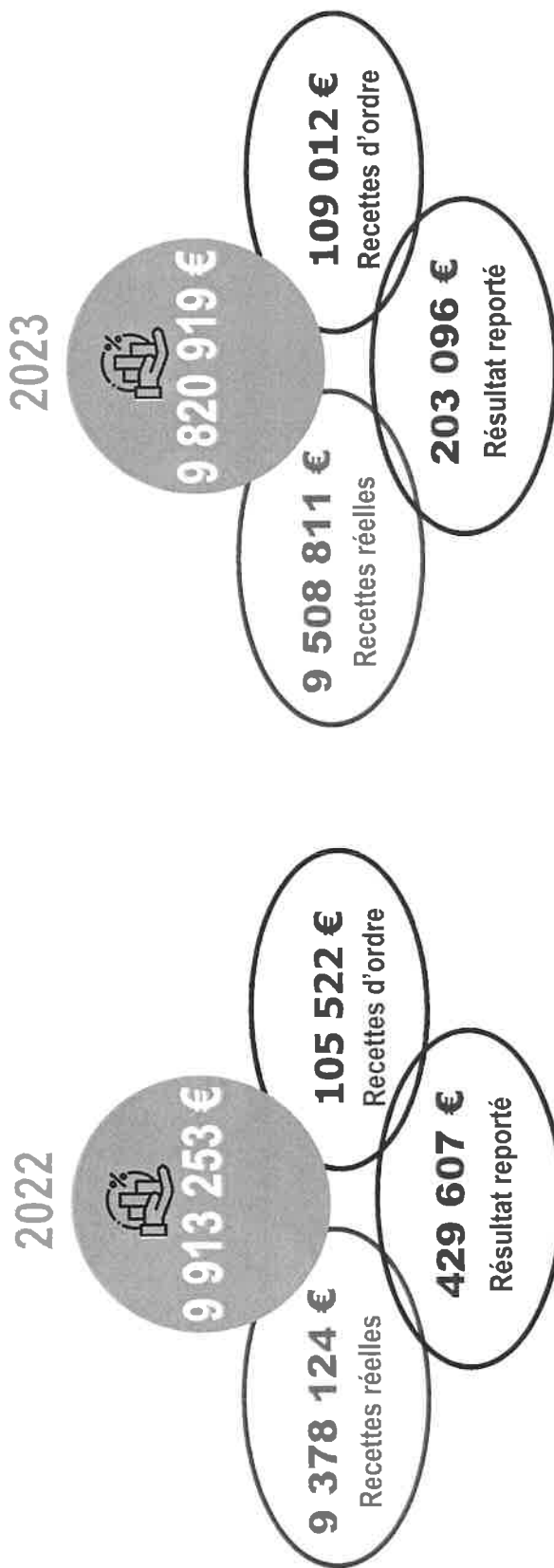
Total des recettes de fonctionnement

Evolution Compte Administratif 2022/2023



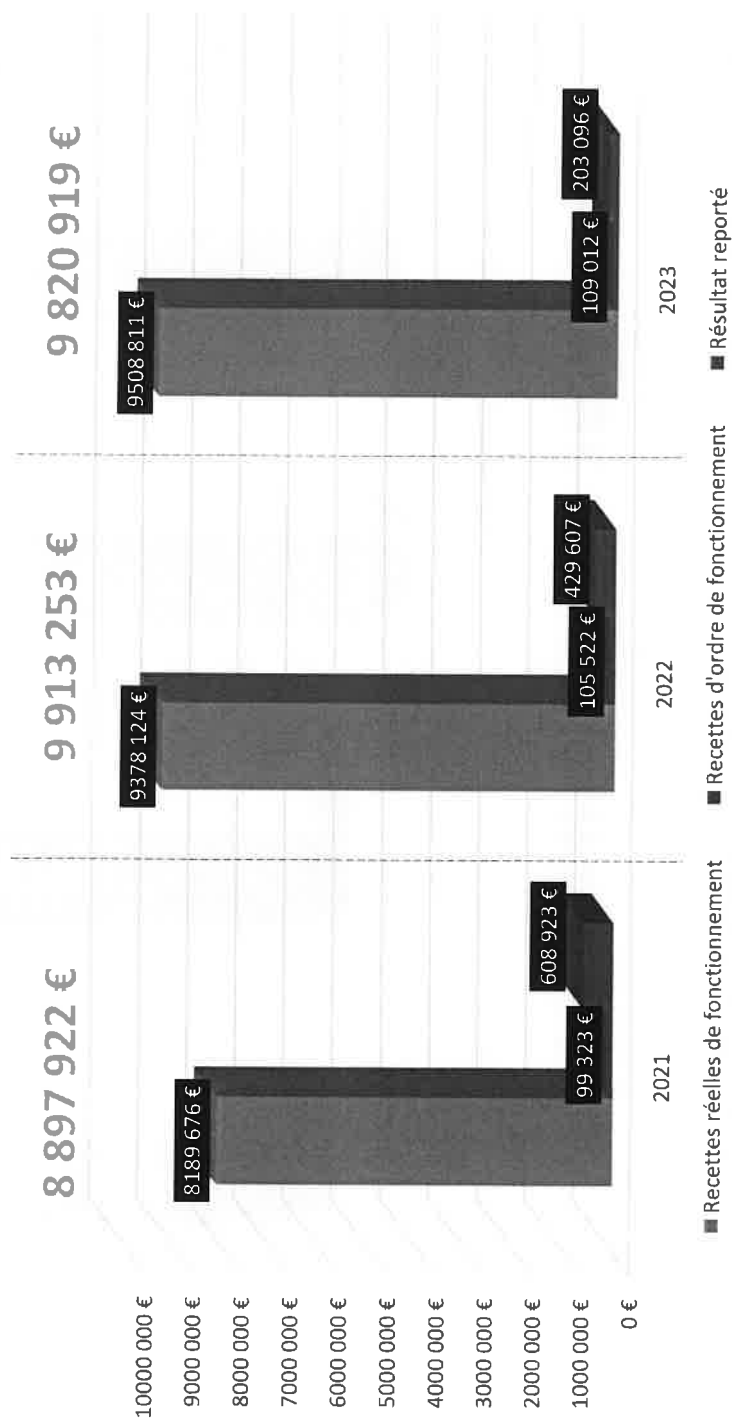
Répartition des recettes de fonctionnement

Evolution Compte Administratif 2022/2023



Evolution des recettes de fonctionnement

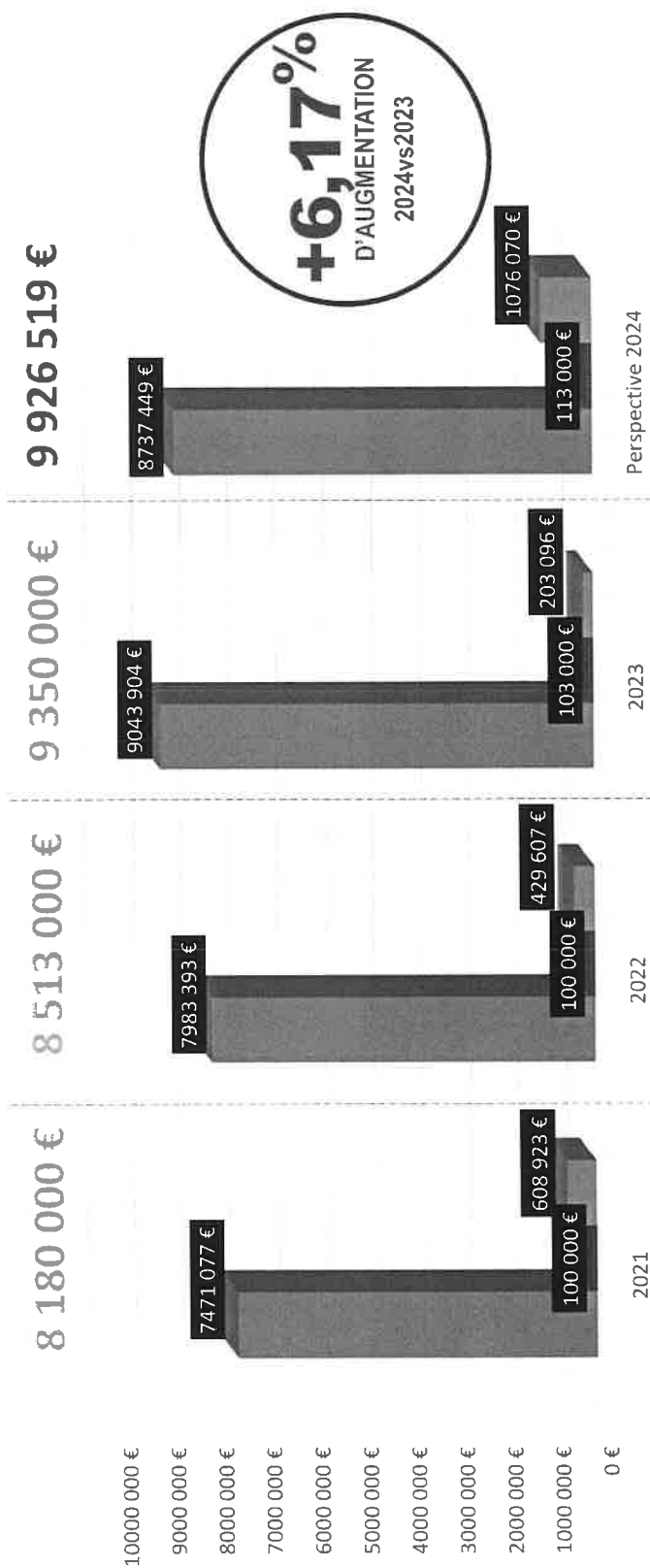
Evolution Compte Administratif 2021-2023



Evolution des recettes de fonctionnement

Evolution Budget 2021-2023

Perspective Budget 2024



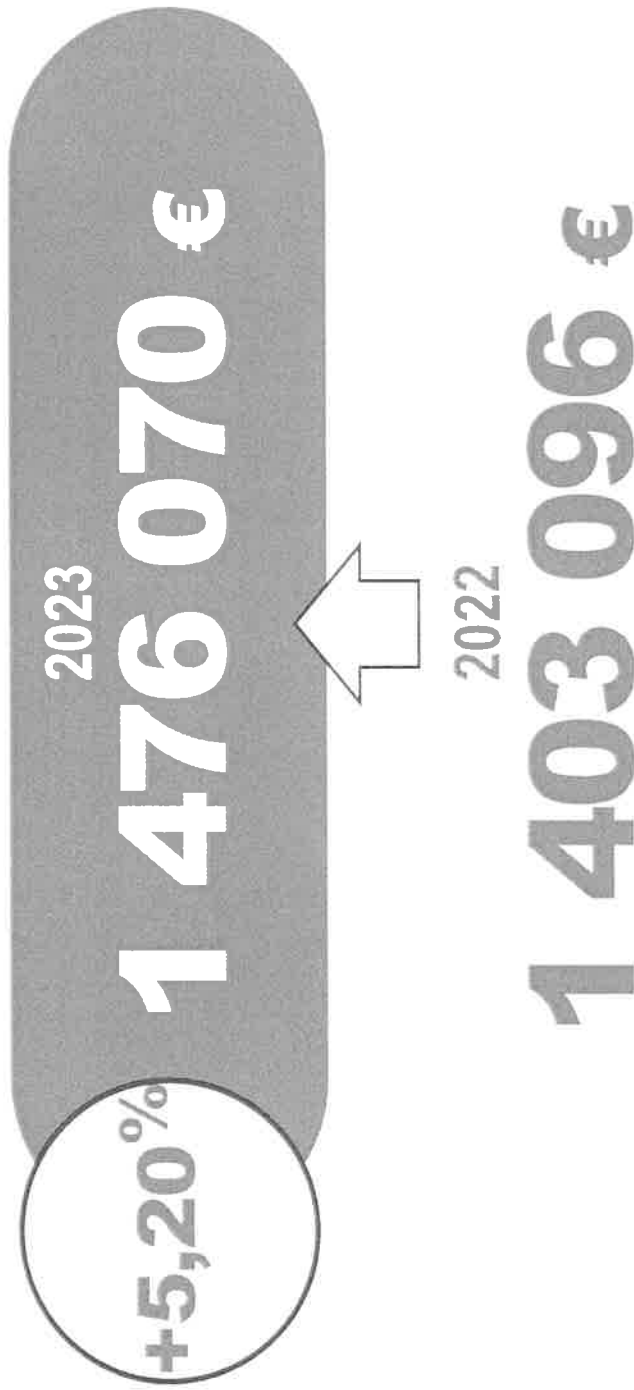
■ Recettes réelles de fonctionnement ■ Recettes d'ordre de fonctionnement ■ Résultat reporté N-1

Fonctionnement

Evolution du résultat

Résultat de la section fonctionnement

Evolution Compte Administratif 2022/2023



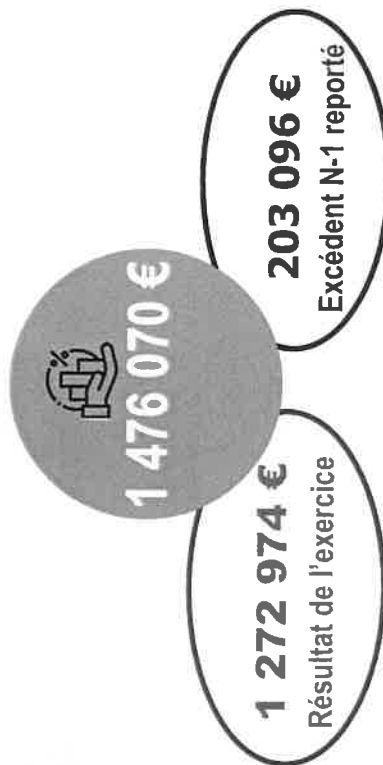
Répartition du résultat de la section fonctionnement

Evolution Compte Administratif 2022/2023

2022

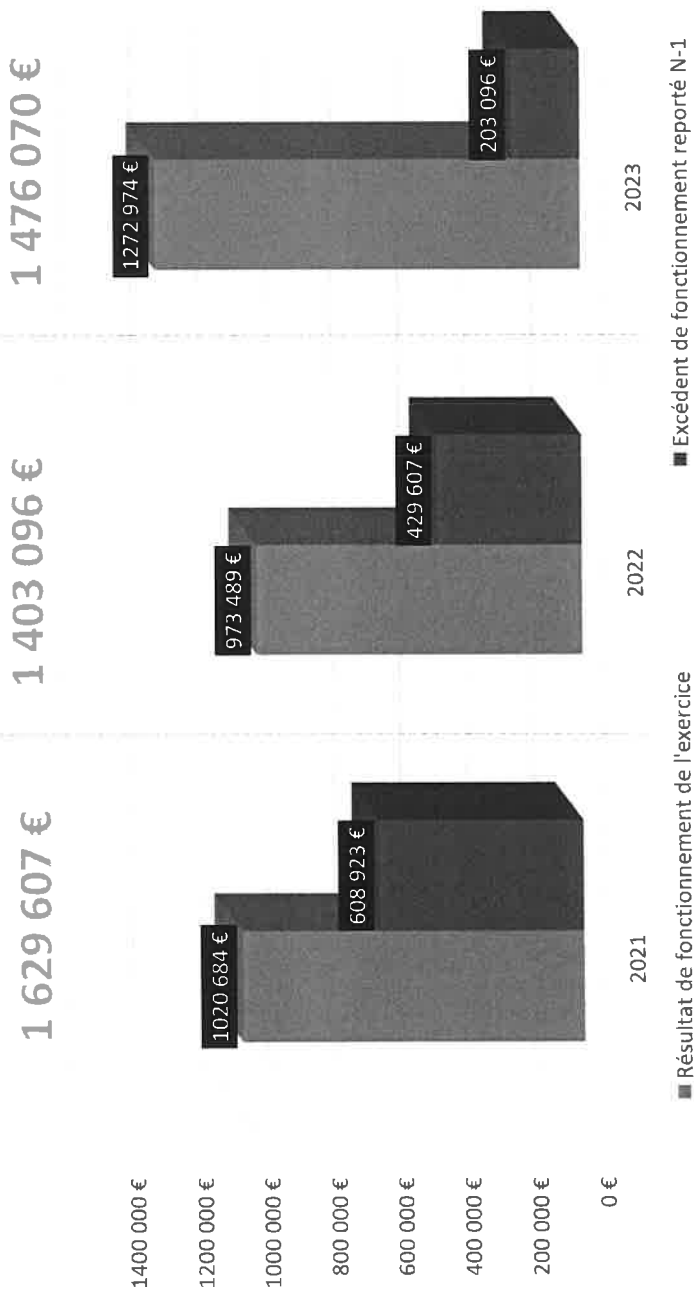


2023



Répartition du résultat de la section fonctionnement

Evolution Compte Administratif 2021-2023



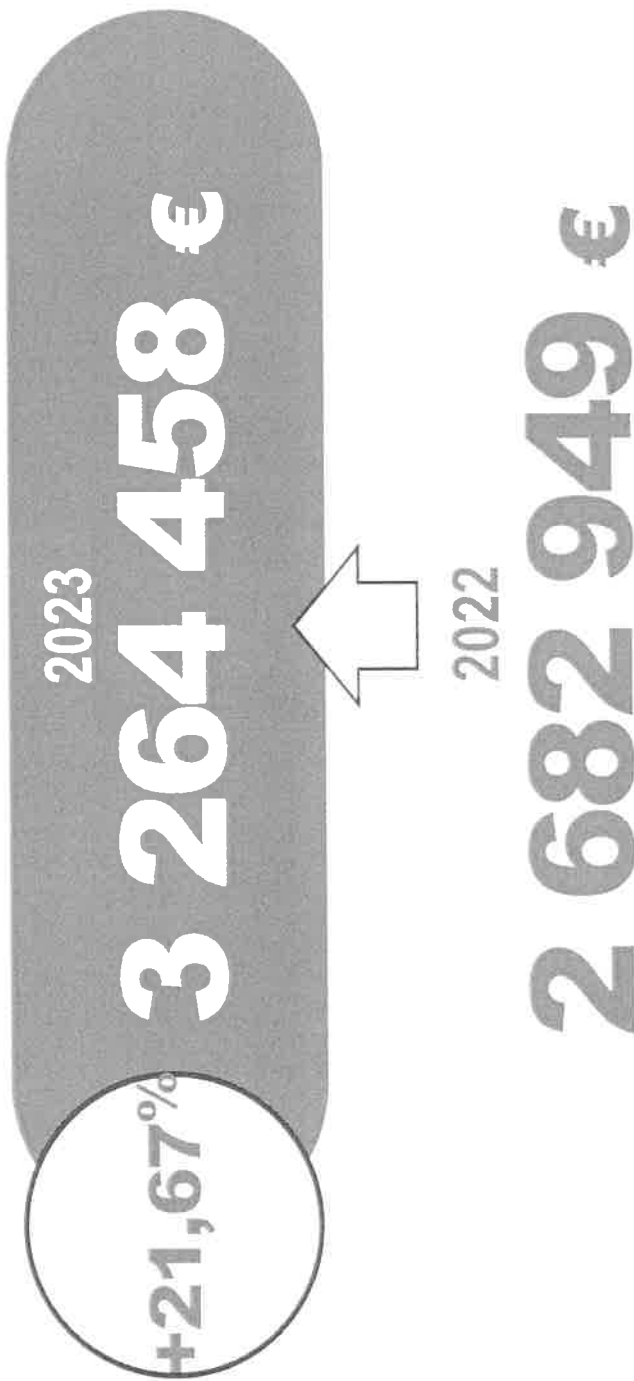
Investissement

Evolution des dépenses et perspective

2024

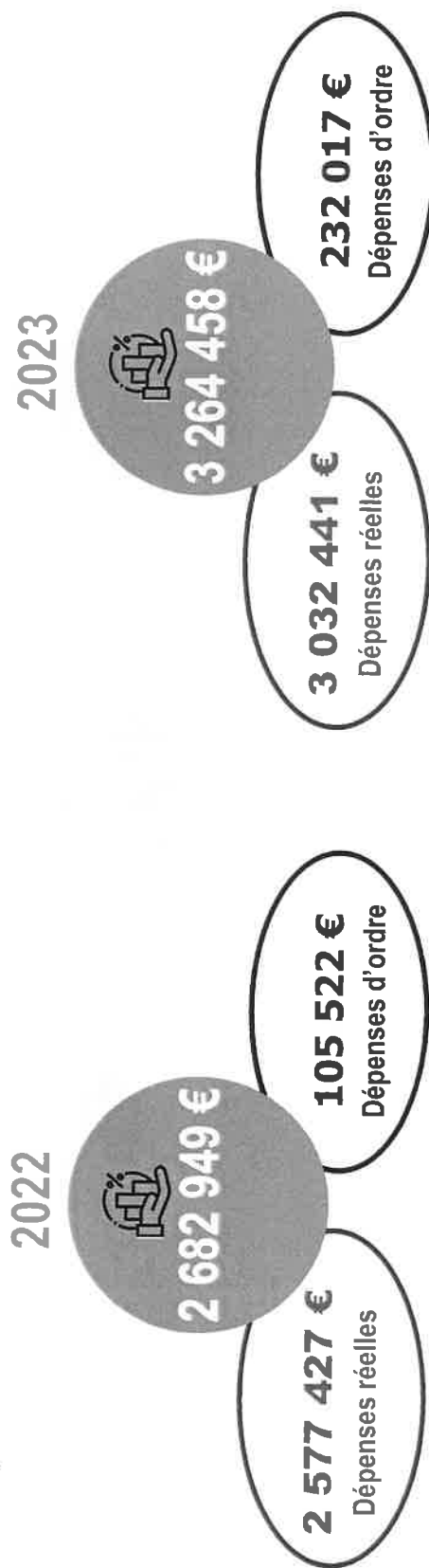
Total des dépenses d'investissement

Evolution Compte Administratif 2022/2023



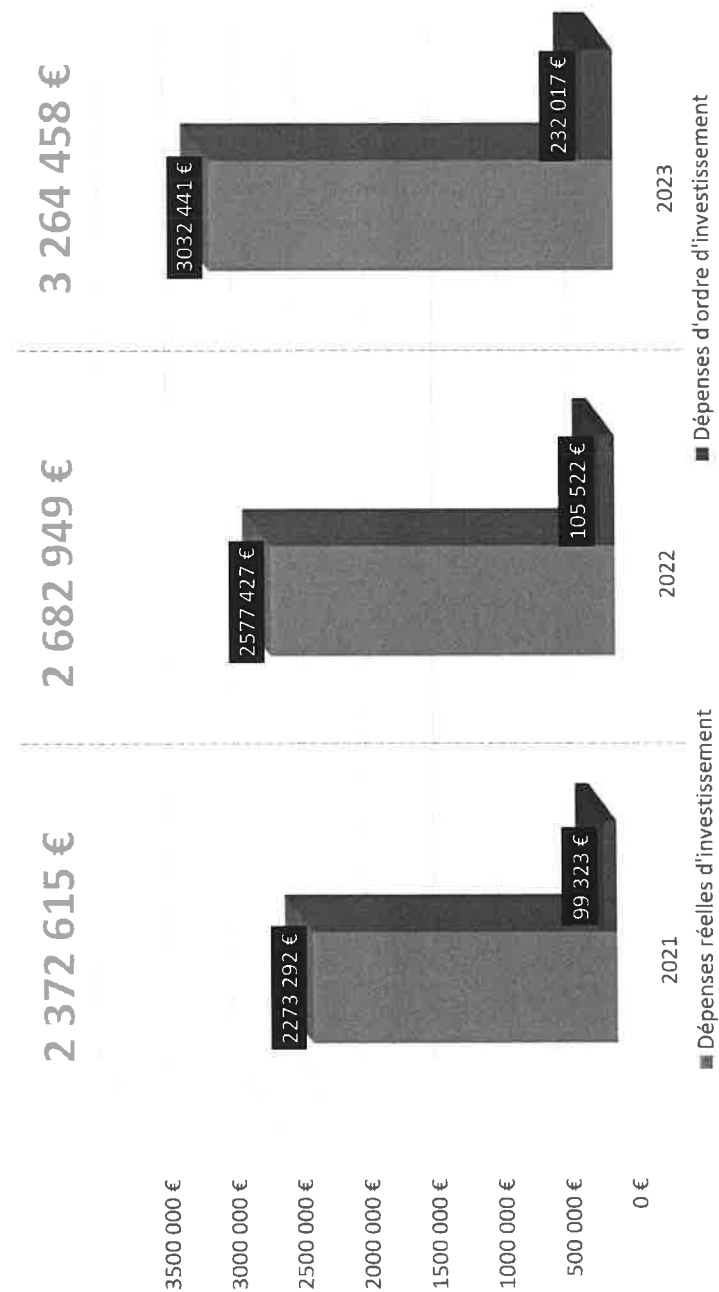
Répartition des dépenses d'investissement

Evolution Compte Administratif 2022/2023



Evolution des dépenses d'investissement

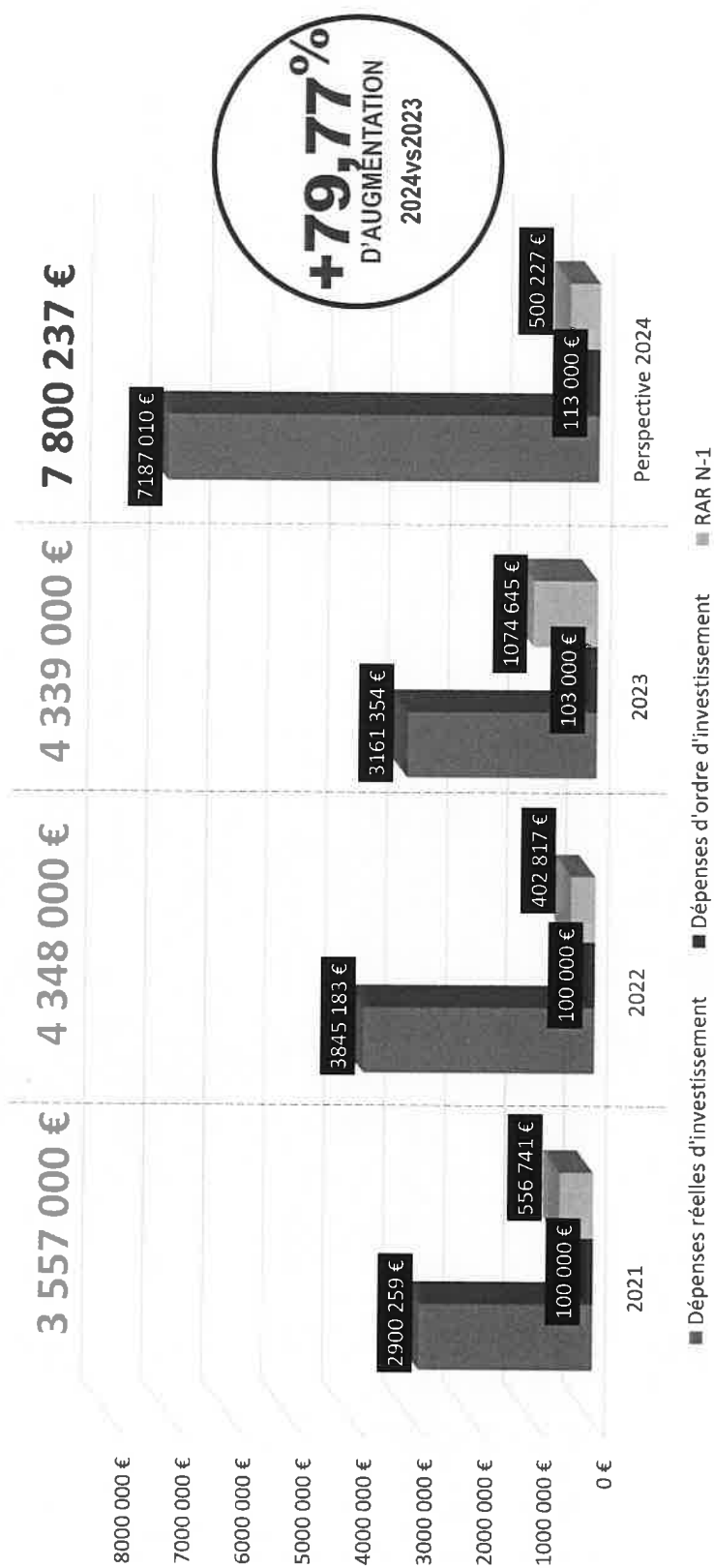
Evolution Compte Administratif 2021-2023



Evolution des dépenses d'investissement

Evolution Budget 2021-2023

Perspective Budget 2024

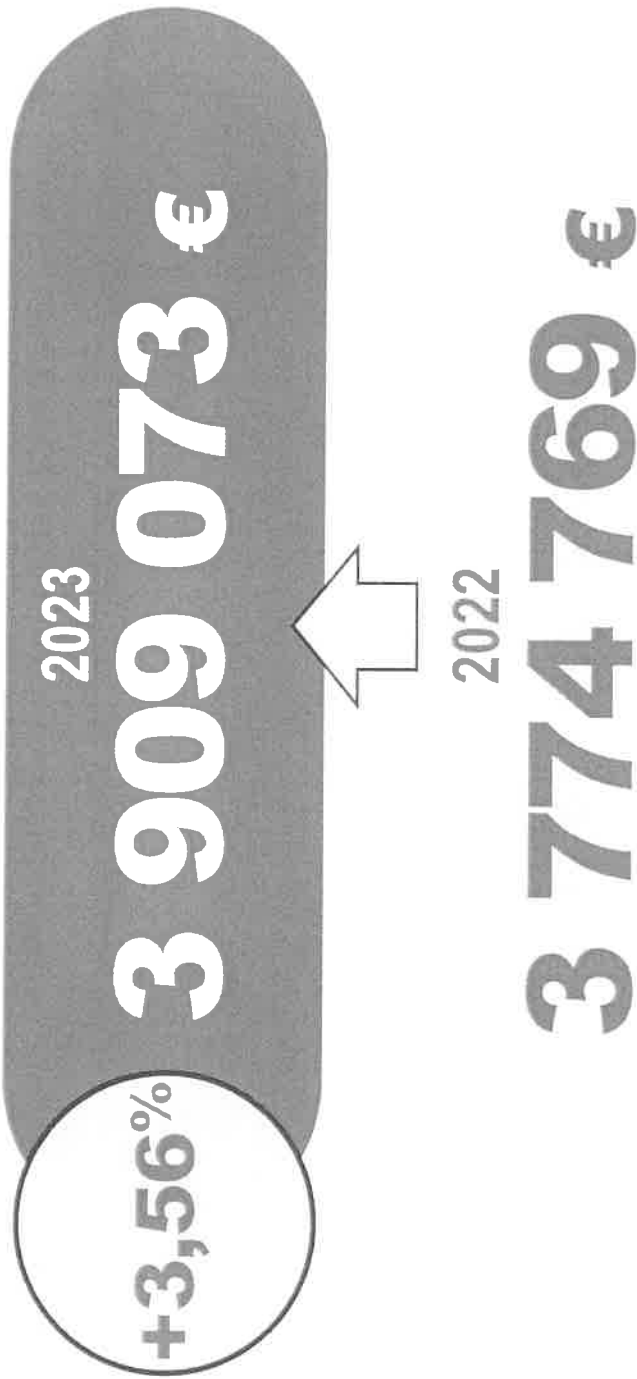


Investissement

Evolution des recettes et perspective 2024

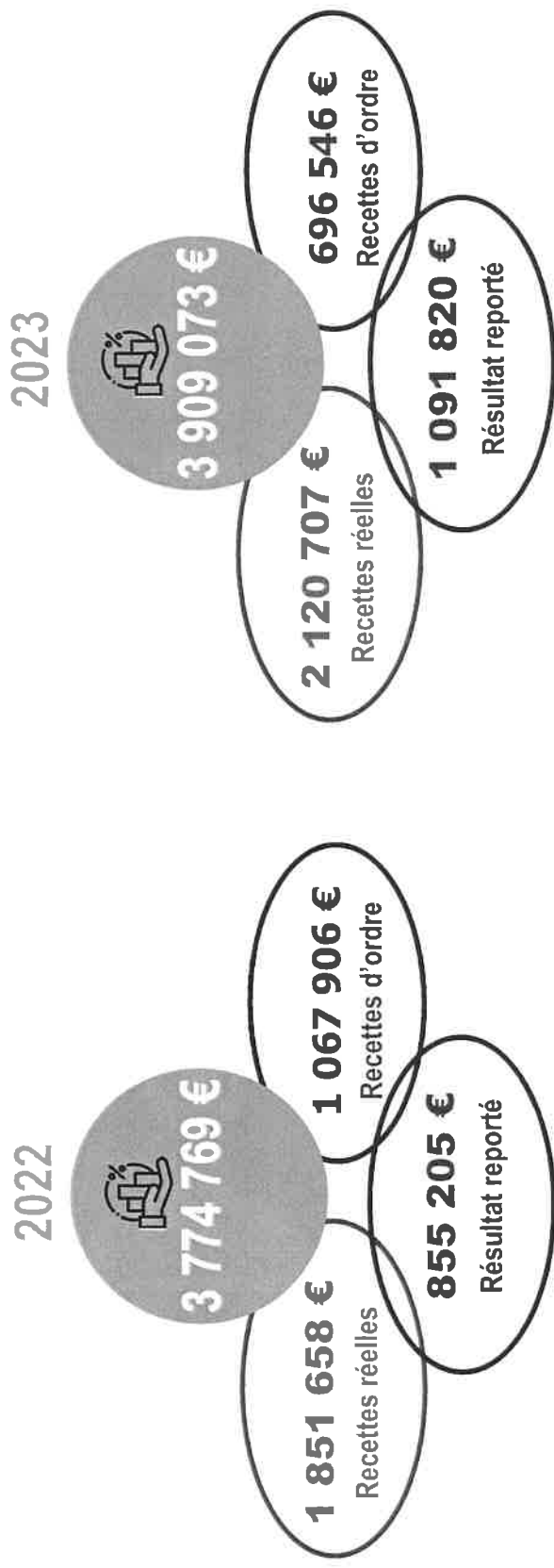
Total des recettes d'investissement

Evolution Compte Administratif 2022/2023



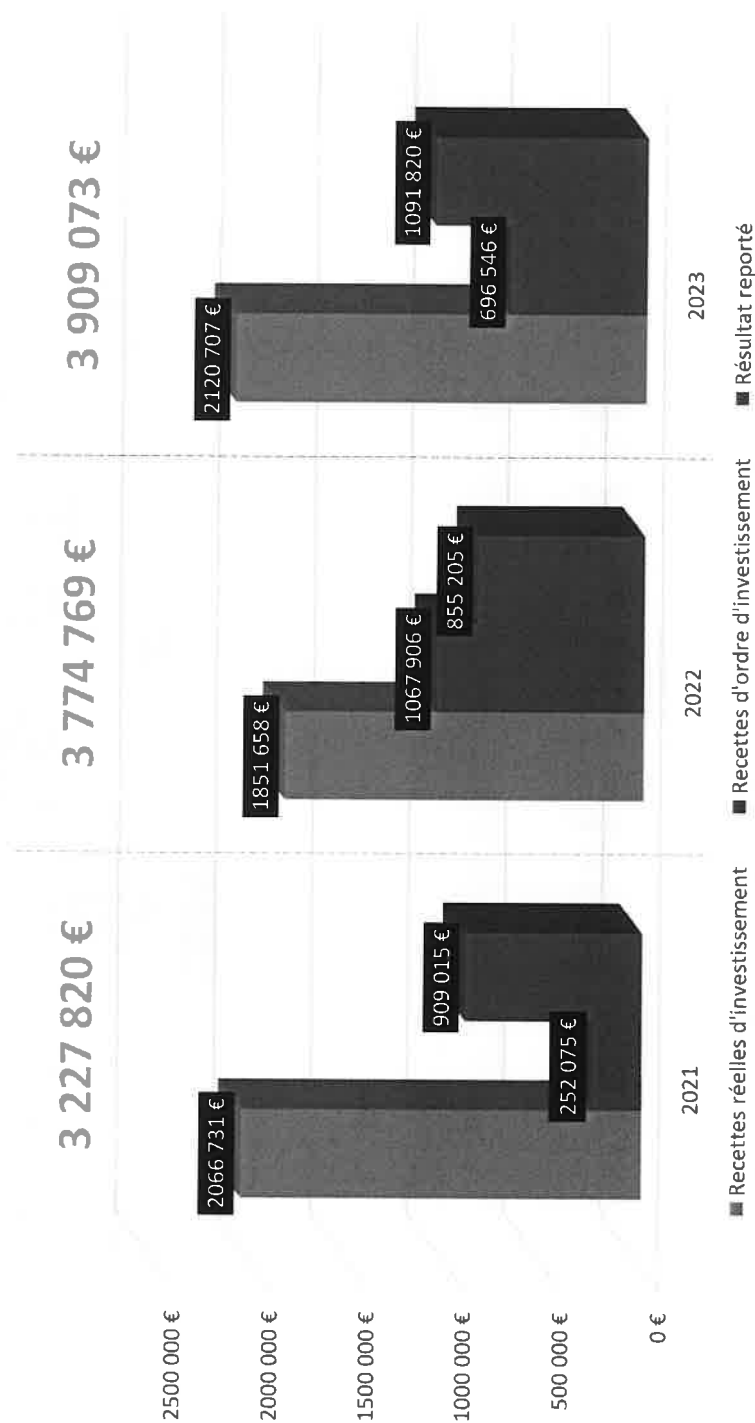
Répartition des recettes d'investissement

Evolution Compte Administratif 2022/2023



Evolution des recettes d'investissement

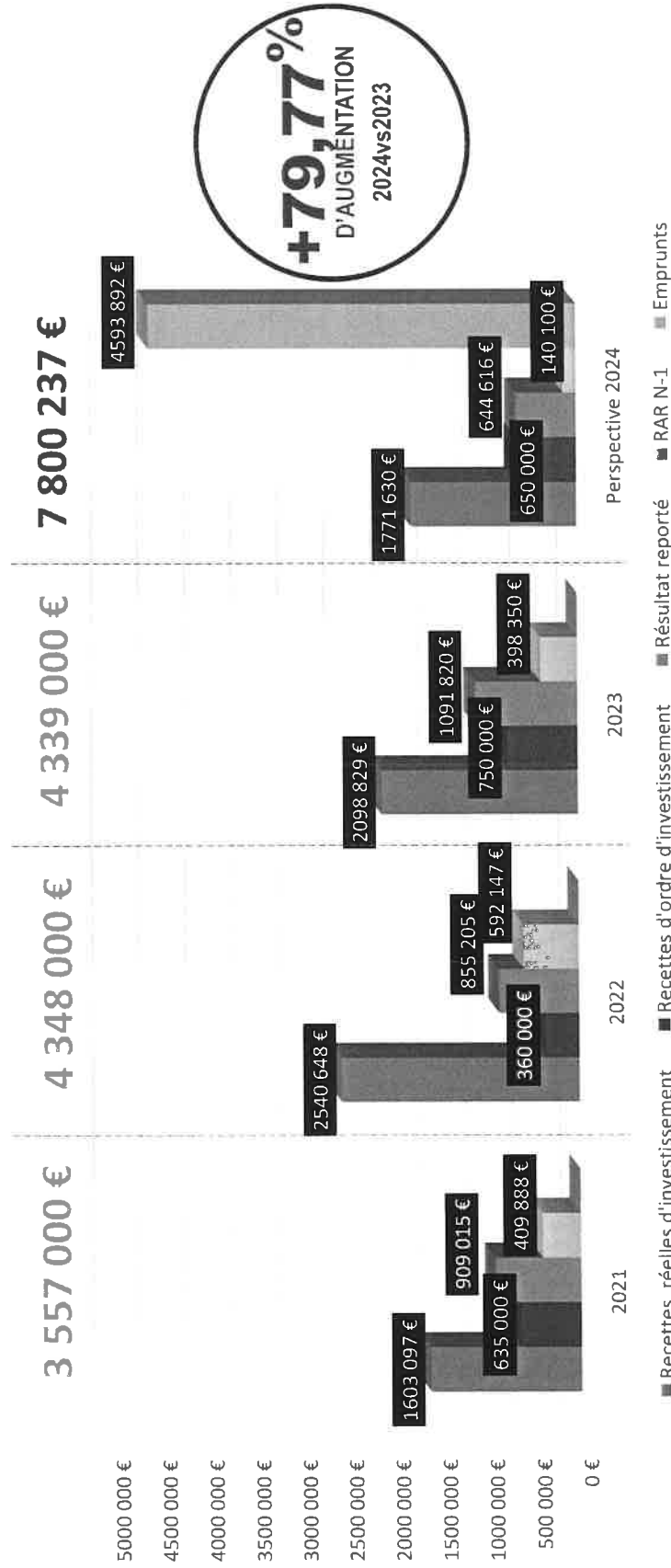
Evolution Compte Administratif 2021-2023



Evolution des recettes d'investissement

Evolution Budget 2021-2023

Perspective Budget 2024

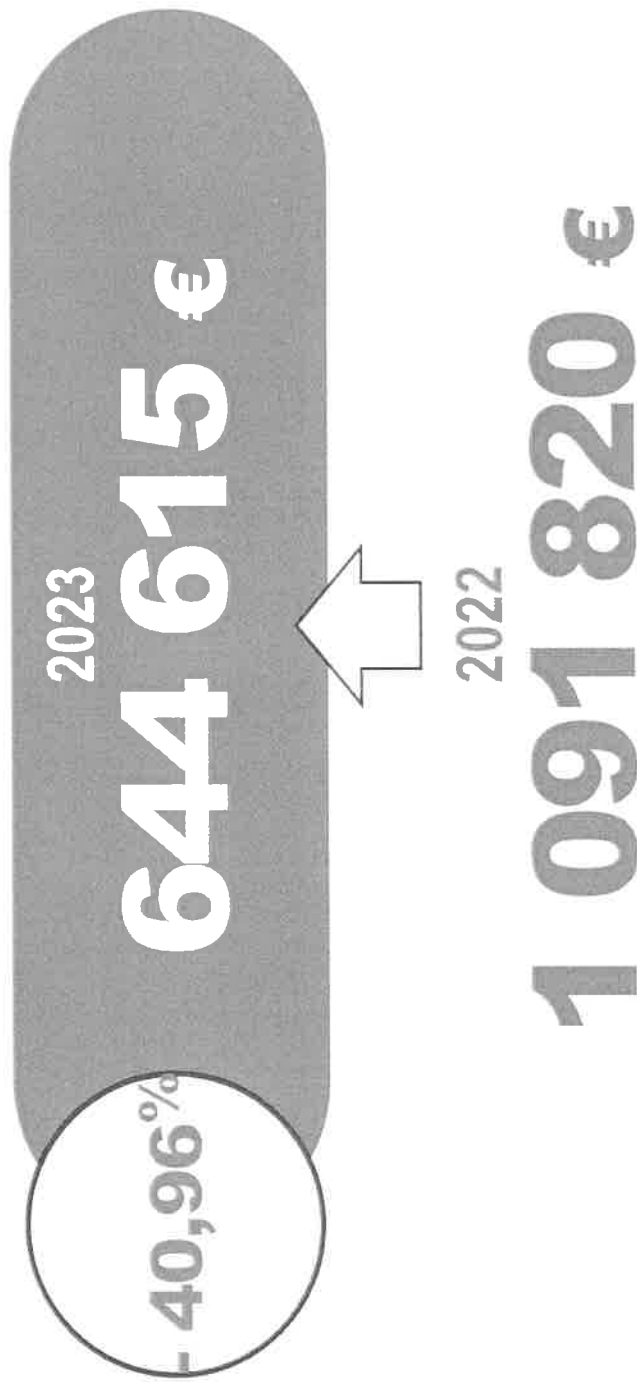


Investissement

Evolution du résultat

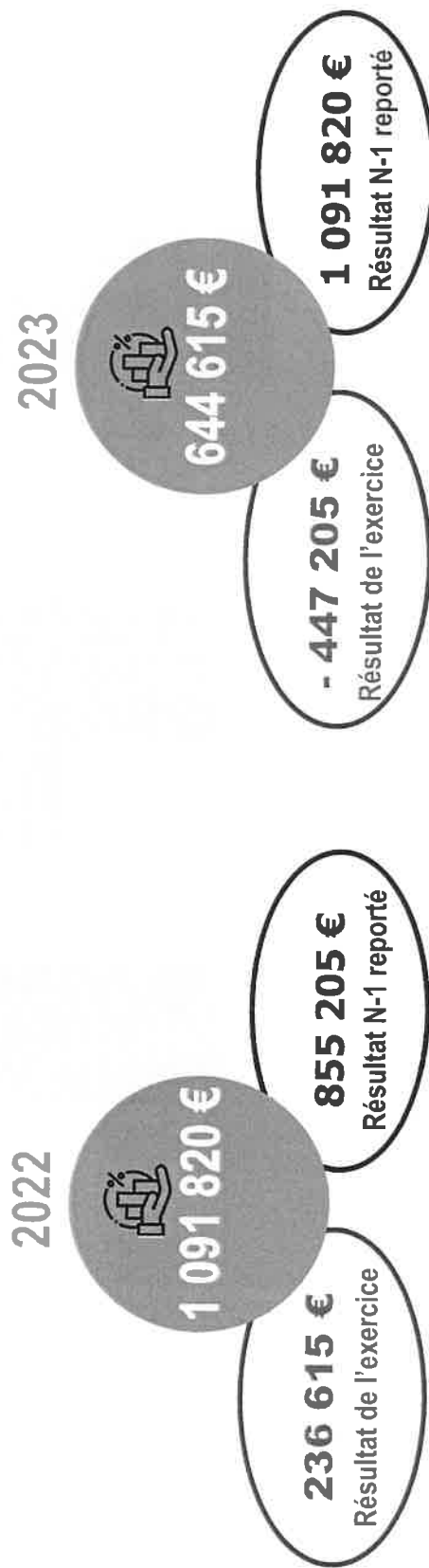
Résultat de la section investissement

Evolution Compte Administratif 2021-2023



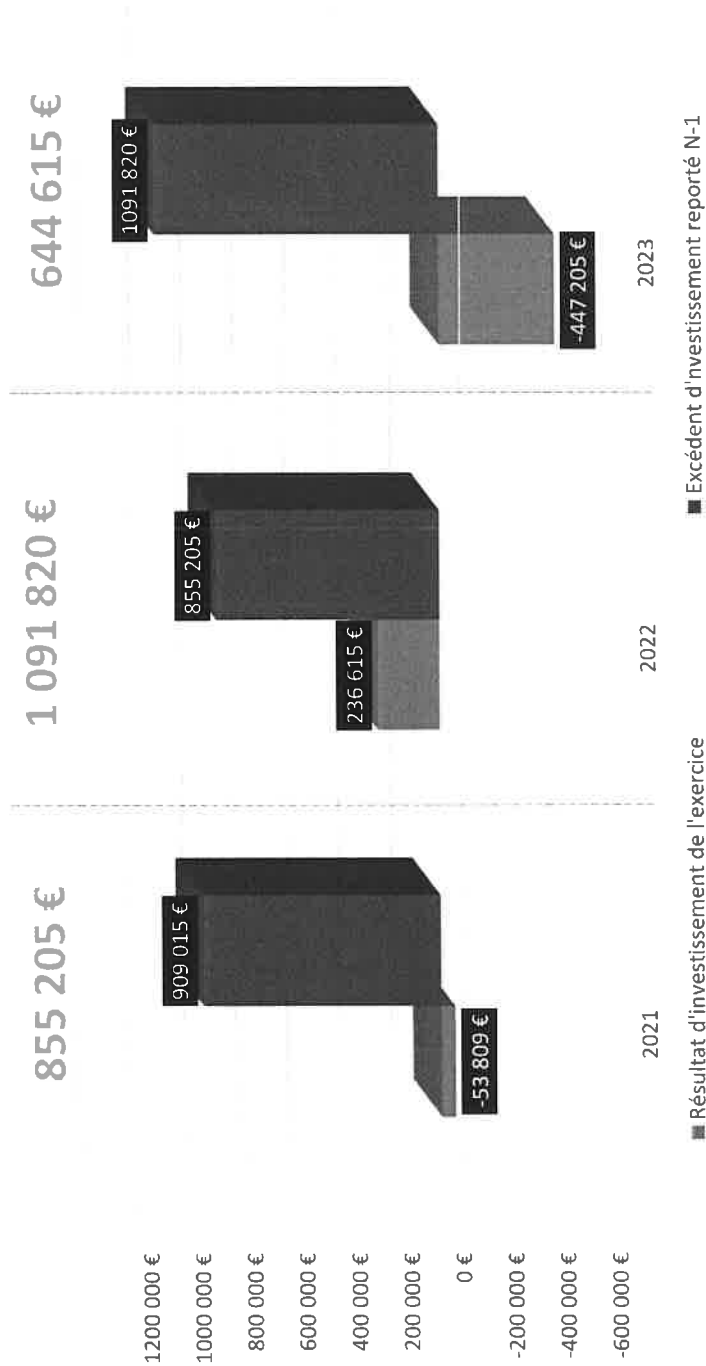
Répartition du résultat de la section investissement

Evolution Compte Administratif 2021-2023



Répartition du résultat d'investissement

Evolution Compte Administratif 2021-2023



CAPG

Evolution de l'attribution de compensation

CAPG

Evolution de l'attribution de compensation

Le transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales en milieu Urbain (GEPU) à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) depuis le 1er janvier 2020 a fait l'objet de travaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Depuis 2020, une provision pour charges de 1€ par habitant pour des travaux est déduite aux communes concernées et une correction au réel avait été faite en fonction des charges réellement dépensées pour chacune.

CAPG

Evolution de l'attribution de compensation

Compte tenu de la complexité d'évaluation des charges de la compétence GEPU et la difficulté pour la CAPG de les financer, et en attendant les résultats d'un diagnostic des réseaux en cours :

- Les charges liées à la compétence GEPU seront prélevées à compter de l'exercice 2024 à hauteur de 3€ par habitant
- Une clause de revoyure du calcul des charges est prévue au bout de 3 ans, soit en 2027

CAPG

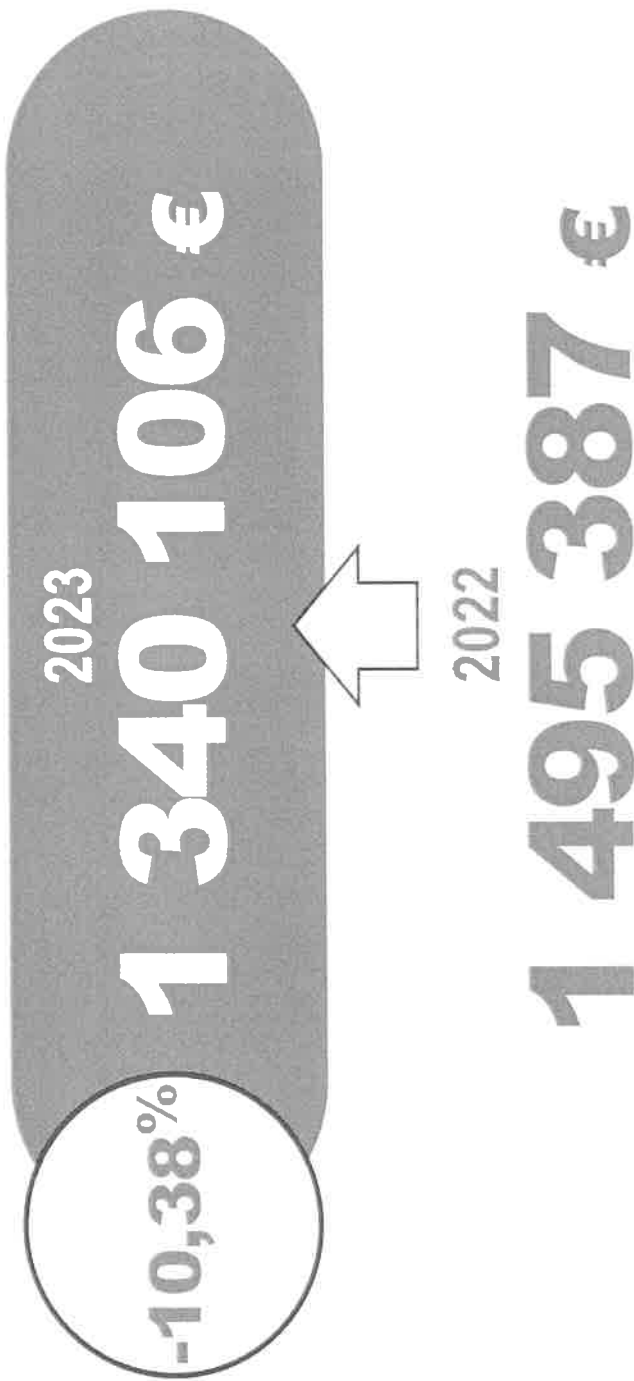
Evolution de l'attribution de compensation

Communes	Montant des AC année 2024	Pop. DGF 2023	Révision Chct 25 janvier 2024	Révisions des AC	AC 2024
Amirat	4 066 €			- €	4 066 €
Andon	95 239 €	3416	-3	- €	95 239 €
Aulbeau sur Siagne	- 16 844 €			- 10 248 €	- €
Briançonnet	23 807 €	1693	-3	- €	23 807 €
Cabris	69 153 €			5 079 €	64 074 €
Caille	61 830 €			- €	61 830 €
Collongues	5 368 €			- €	5 368 €
Escraignes	39 927 €			- €	39 927 €
Gars	6 358 €			- €	6 358 €
Grasse	13 057 752 €			- €	13 057 752 €
La Roquette	927 829 €	5564	-3	16 692 €	911 137 €
Le Mas	19 681 €			- €	19 681 €
Le Tignet	54 573 €	3328	-3	9 984 €	44 589 €
Les Mijouls	3 606 €			- €	3 606 €
Mouans Santoux	2 960 951 €	10998	-3	32 994 €	2 927 957 €
Pégomas	806 107 €	8215	-3	24 645 €	781 462 €
Peymandade	657 039 €	8695	-3	26 085 €	630 954 €
Saint Auban	40 858 €			- €	40 858 €
Saint Cezaire	217 730 €	4421	-3	13 263 €	204 467 €
Saint Vallier	115 313 €	4152	-3	12 456 €	102 857 €
Séranon	71 318 €			- €	71 318 €
Spéracédès	61 012 €	1407	-3	4 221 €	56 791 €
Valderoure	61 924 €			- €	61 924 €
TOTAL	19 351 341 €	51 809 €		145 718 €	19 205 623 €

Épargne brute et nette Evolution de la Capacité d'Autofinancement

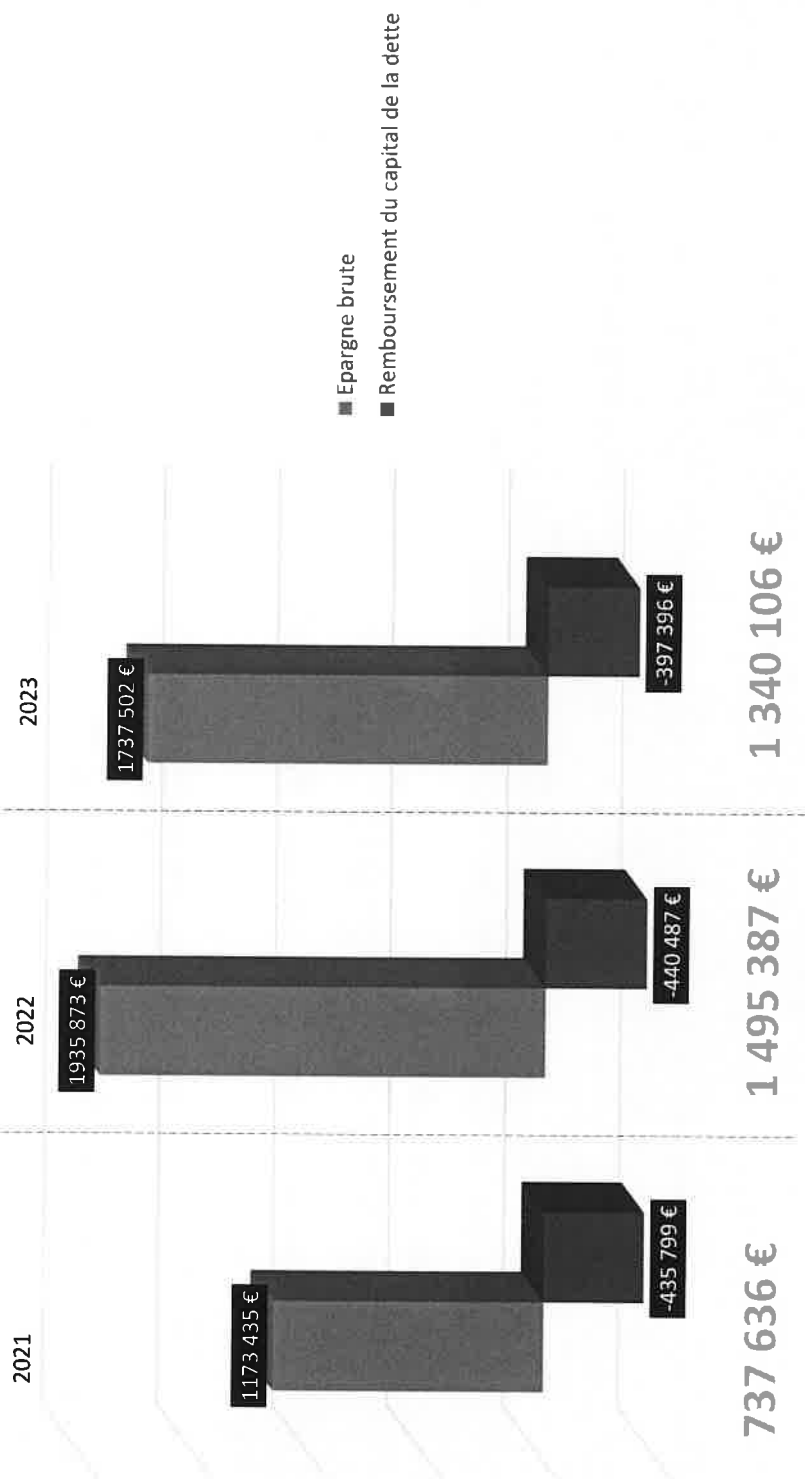
Capacité d'Autofinancement: Epargne Nette

Evolution Compte Administratif 2021-2023



Evolution de la Capacité d'Autofinancement

Evolution Compte Administratif 2021-2023

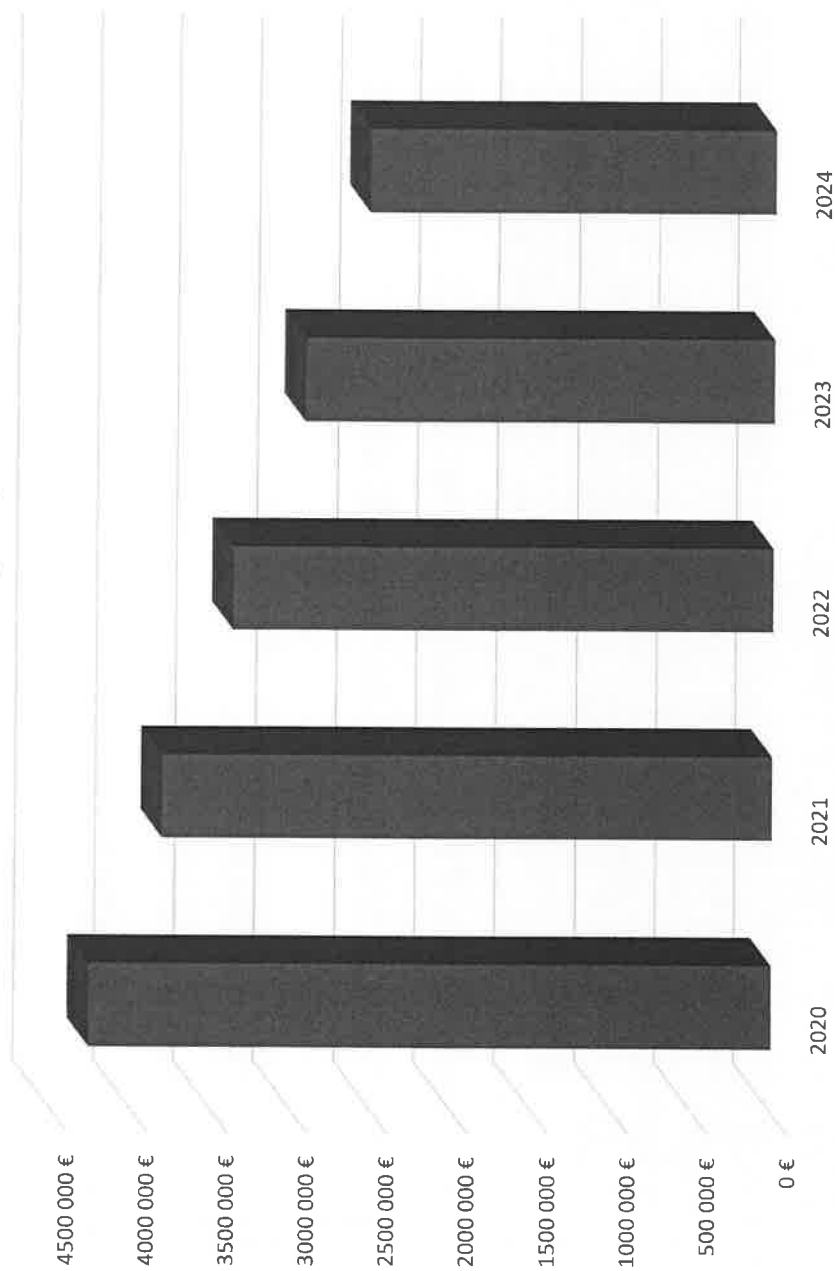


Endettement de la Commune

Bilan annuel

	CA 2022	CA 2023 prévisionnel
Encours de dette en début d'exercice (k€)	3 379	2 939
Remboursement annuel du capital (k€)	-440	-397
Encours de dette au 31/12/N (k€)	2 939	2 135
Encours de dette au 31/12/N par habitant (€)	350	253
Strate démographique	773	ND

Evolution de l'encours 2020-2024



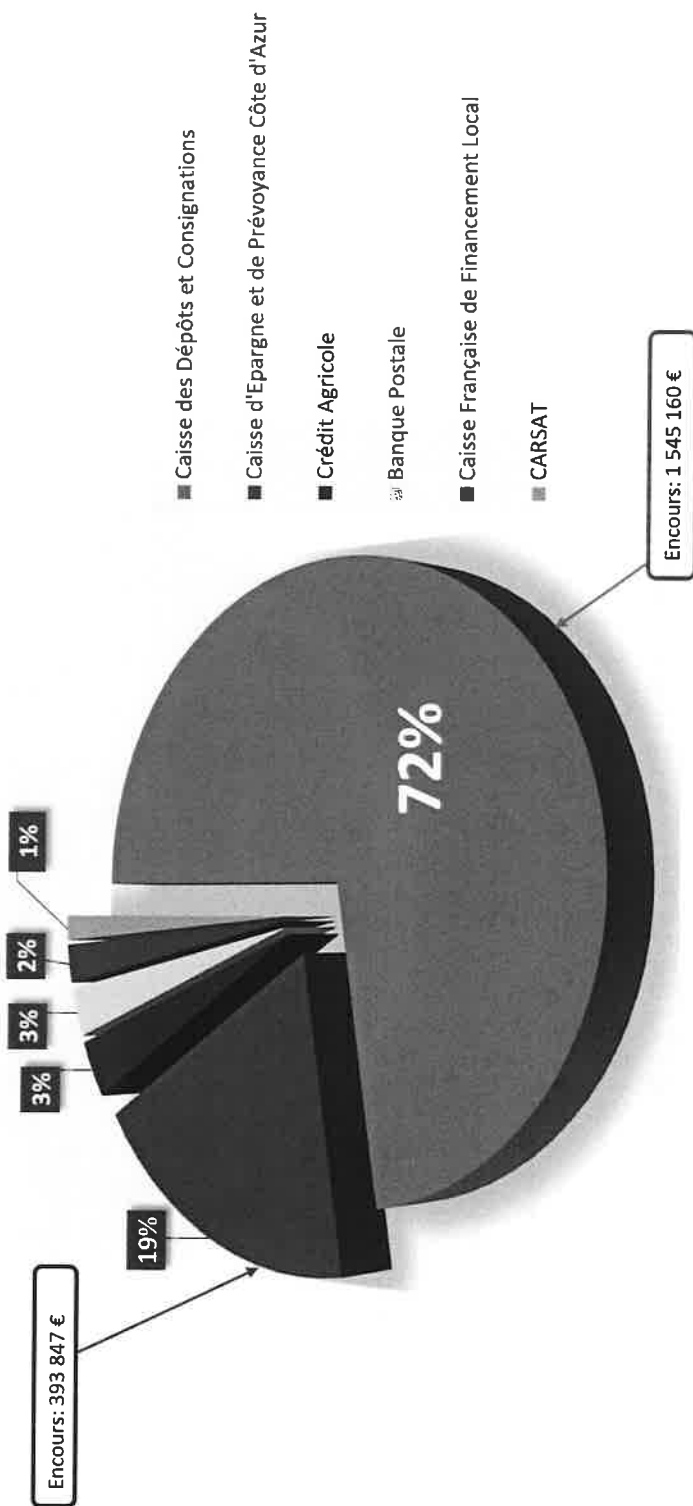
Endettement de la Commune

Caractéristiques générales de la dette au 31/12/2024

Encours de dette globale au 31/12/2024	2 135 814
Remboursement annuel du capital en 2024	406 094 €
Remboursement annuel des intérêts en 2024	101 037 €
Taux moyen actuariel	4,00%
Taux moyen de l'exercice	3,98%
Durée résiduelle moyenne	9 ans, 10 mois
Durée de vie moyenne	5 ans
Nombre de contrats	9
Dernière année de remboursement	2039

Répartition de l'encours de dette par prêteur

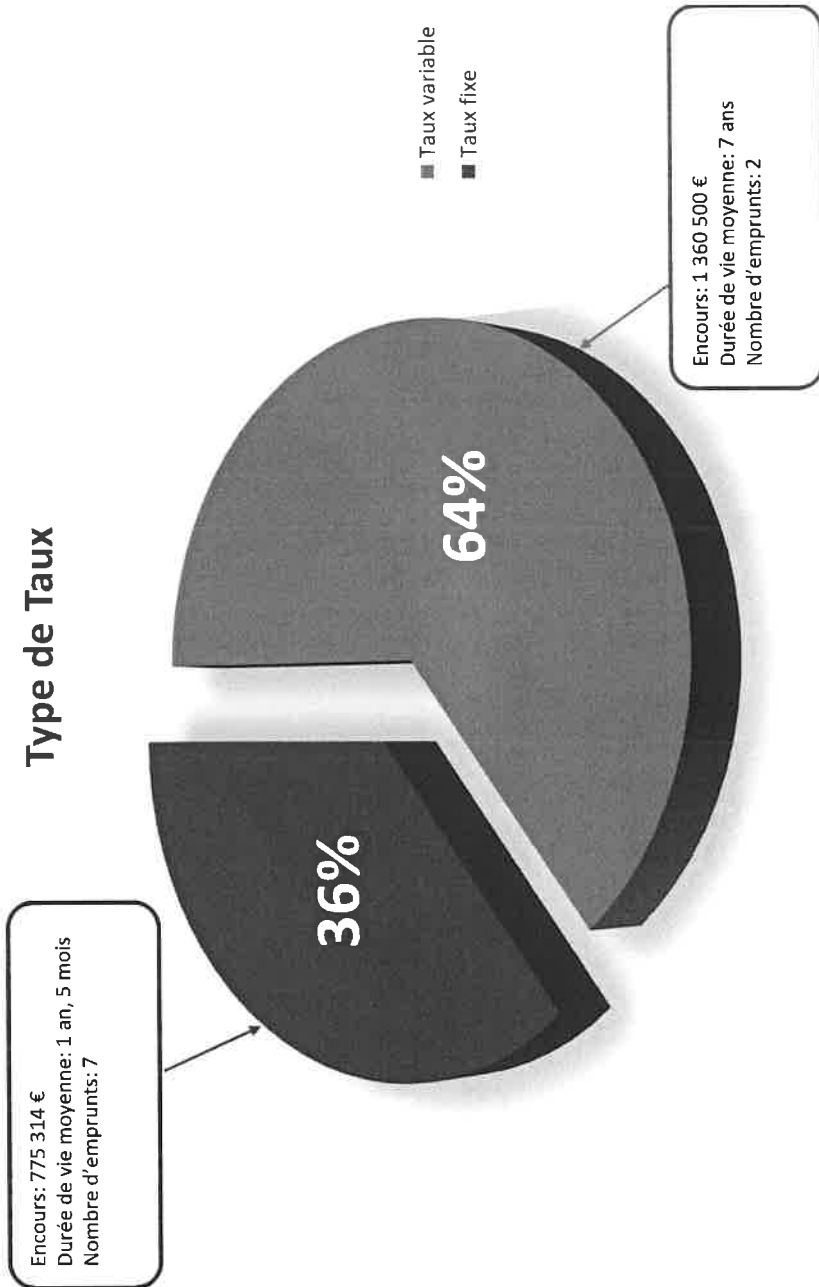
Au 31/12/2024



Structure de la dette

Au 31/12/2024

Type de Taux

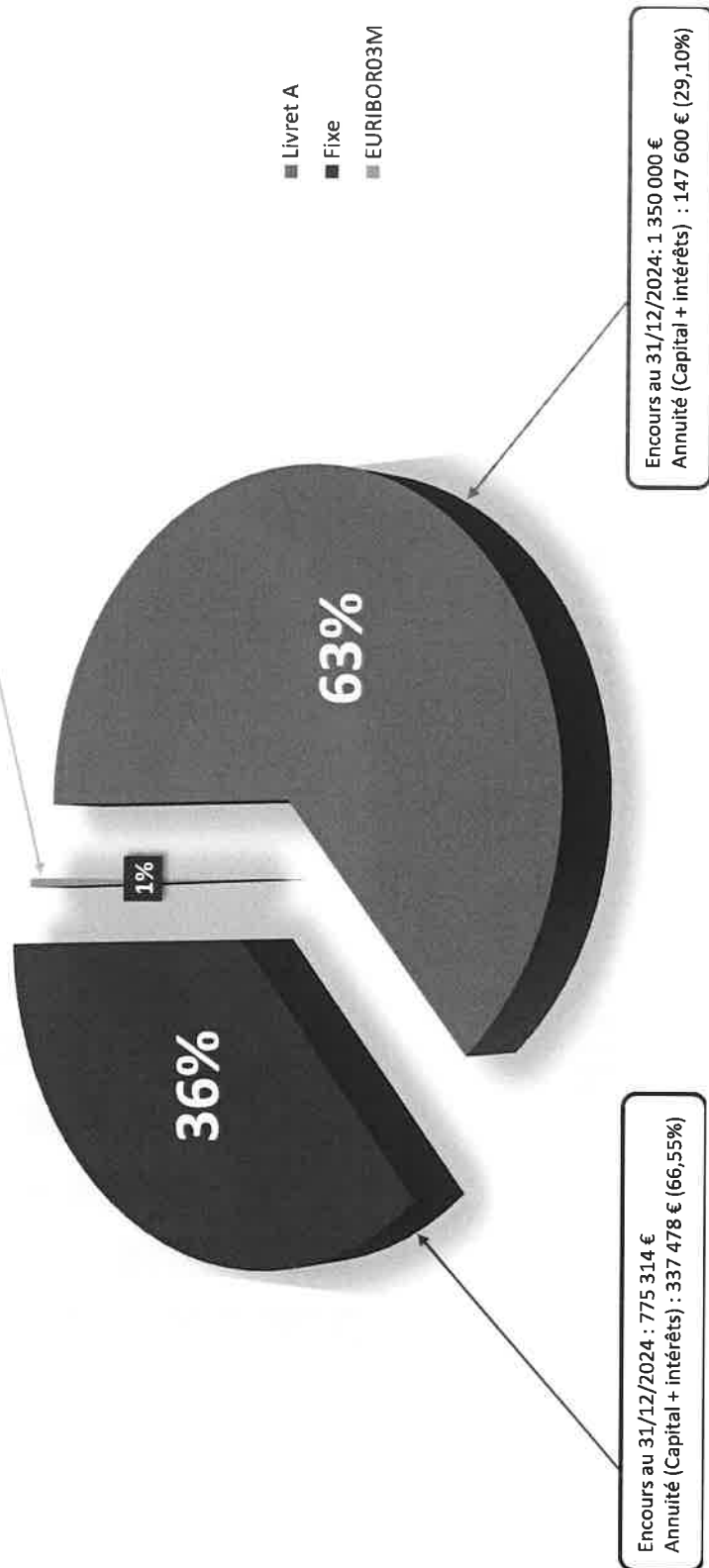


Structure de la dette

Au 31/12/2024

Index de Taux

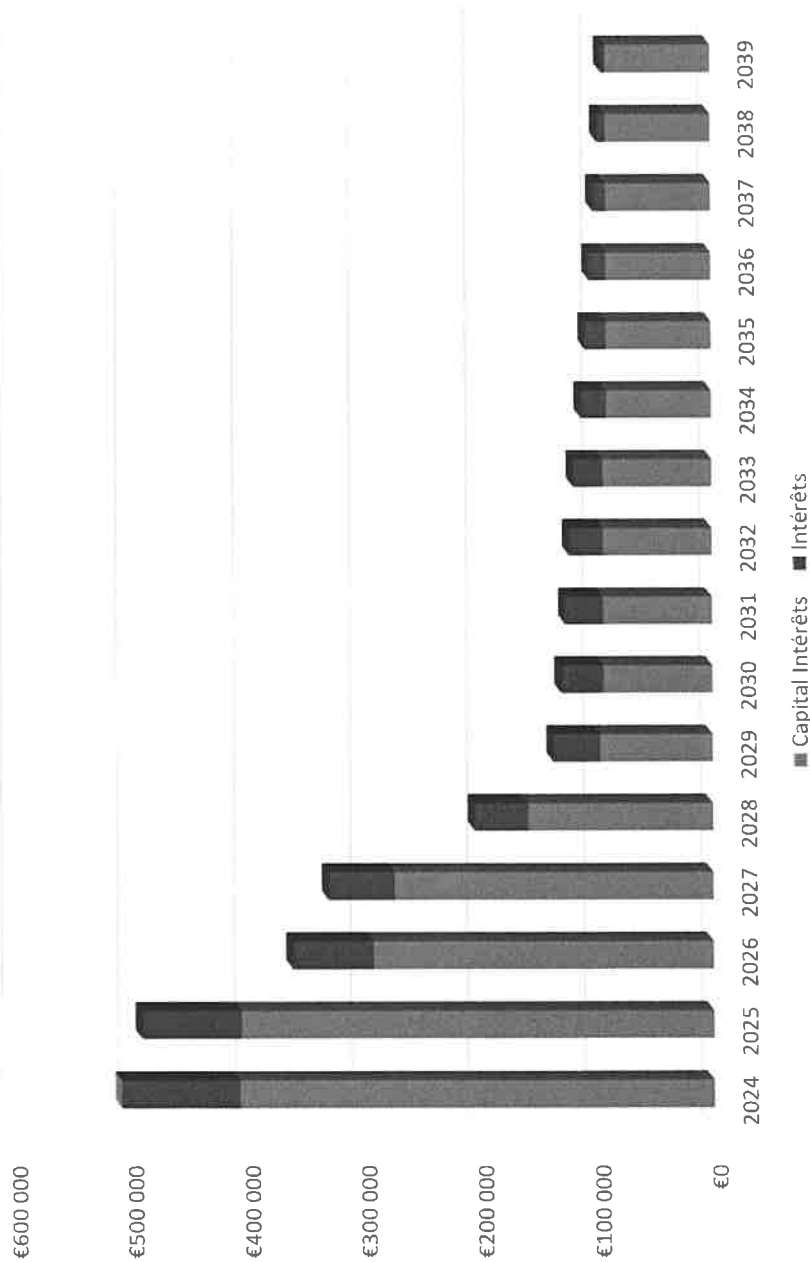
Encours au 31/12/2024 : 10 500 €
Annuité (Capital + intérêts) : 22 053,14 € (4,35%)



Encours au 31/12/2024 : 775 314 €
Annuité (Capital + intérêts) : 337 478 € (66,55%)

Encours au 31/12/2024 : 1 350 000 €
Annuité (Capital + intérêts) : 147 600 € (29,10%)

Evolution de l'annuité 2024-2039



Endettement de la Commune

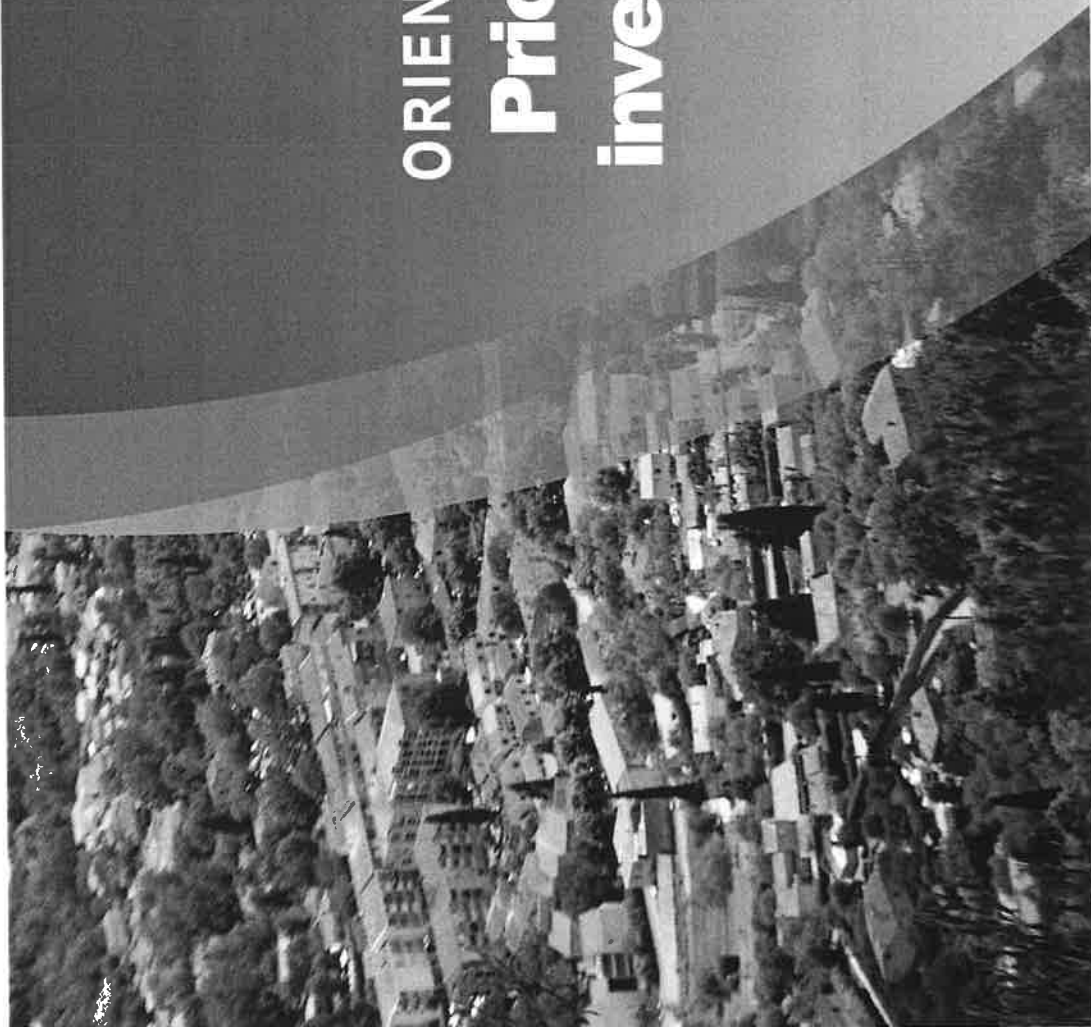
Perspective emprunt pour 2024

Afin de financer notamment ses projets structurants, la Commune envisage de contracter un emprunt dont les caractéristiques à ce jour sont :

- Montant : 4,6M€**
- Taux fixe moyen constaté au 31/01/2024 : 4,24%**
- Annuité envisagée : 341 520 €**
- Coût total de l'emprunt : 2,23M€**

4

ORIENTATIONS BUDGETAIRES **Priorités d'actions et investissements pour la ville de demain**



Les orientations en matière de recettes

Un objectif volontariste d'augmentation
des ressources globales 2024

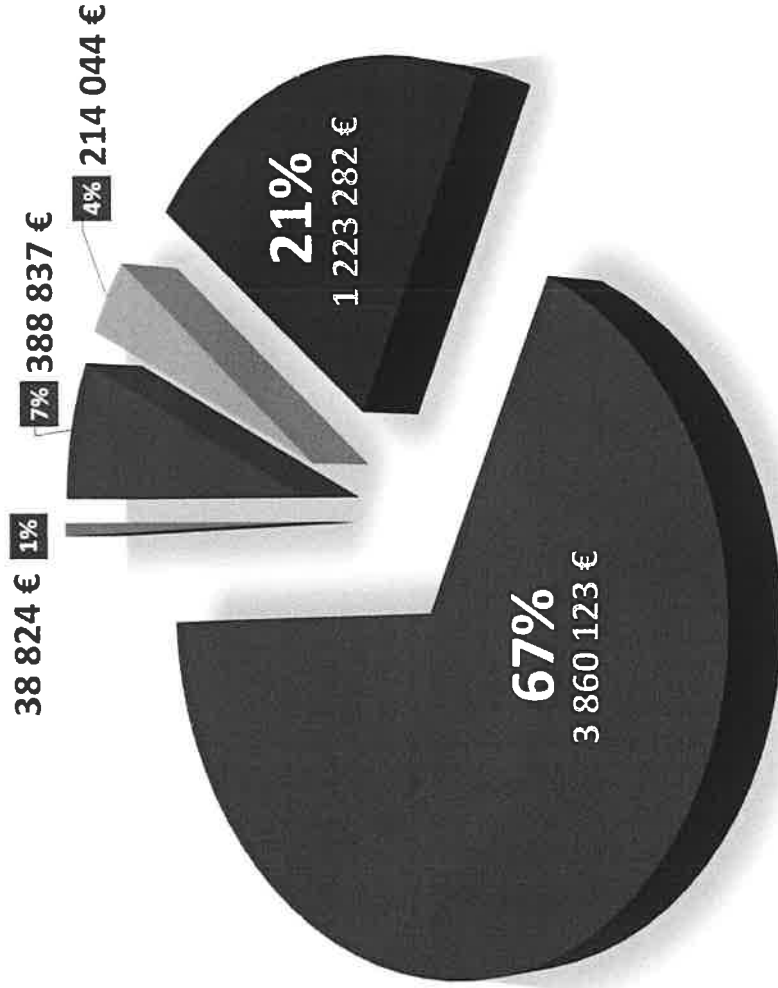
Axe 1 :

Augmentation des recettes fiscales :

- Revalorisation des bases locatives de 3,9%
- Application de la taxe d'habitation majorée à 60% pour les résidences secondaires

Simulation des produits fiscaux

Année 2024



- taxe d'habitation (compensation Etat)
- taxe d'habitation majorée à 60% pour les résidences secondaires
- coefficient correcteur de la Taxe d'Habitation
- taxe foncière pour le bâti
- taxe foncière pour le non bâti

Gain 2024 par rapport à 2023

+260 256 €

Les orientations en matière de recettes

**Un objectif volontariste d'augmentation
des ressources globales 2024**

Axe 2 :

Impact en année pleine de l'augmentation des recettes des services (revalorisation de certains tarifs inchangés depuis 2017)

Axe 3 :

Intensification de la recherche de subventions pour financer les projets : recours à un prestataire pour la recherche de financements publics

Les orientations en matière de recettes

Un objectif volontariste d'augmentation des ressources globales 2024

Axe 4 :

Souscrire un emprunt afin de compléter les besoins en financement de la Commune pour 4 projets ciblés :

- Aménagement de la 2^{nde} cuisine centrale
- Construction de la future salle de spectacle et aménagement de la pinède
- Aménagement de nouveaux locaux communaux au sein de la ZAC Espace Lebon
- Création d'aires de jeux dans les cours d'école

Sécurisation de la démarche par le recours à un prestataire spécialisé pour bénéficier d'une offre optimisée malgré des taux toujours élevés

Les orientations en matière de dépenses

Les orientations 2024 sont regroupées sous 7 items :

- Ville Durable
- Ville d'Avenir
- Ville Solidaire
- Ville Active et Attractive
- Ville Connectée
- Ville « Où il fait bon vivre »
- Ville Culturelle et Animée

Investissement

Les principales actions/orientations

Ville Durable



- **Prioriser** les projets générateurs d'économie et favorisant l'entretien du patrimoine : MGPE, isolation thermique des bâtiments, passage aux LED
- **Accélérer** la transition énergétique en développant les projets de production d'énergie renouvelable
- **Lutter** contre le réchauffement climatique en réaménageant les cours d'écoles
- **Accompagner et financer** les projets écocitoyens : aire terrestre éducative et atlas de la biodiversité
- **Réduire** l'utilisation du papier grâce à la dématérialisation et aux supports numériques de communication
- **Numériser** les archives communales par l'acquisition d'une solution d'archivage électronique
- **Poursuivre et consolider** le projet d'alimentation durable (labellisation ECOCERT niveau 3)
- **Valoriser** les biodéchets en créant un site de compostage collectif en centre-ville

Investissement

Les principales actions/orientations



Ville d'Avenir

- Construire la 2nde cuisine centrale (livraison février 2025)
- Mettre en œuvre le Règlement Local de Publicité (RLP)
- Finaliser l'étude des deux Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
- Réserver dans le PLU des surfaces pouvant accueillir de nouveaux bâtiments scolaires



Ville Solidaire

- Accompagner le contrat de mixité sociale, diagnostiquer l'ensemble immobilier Rivierazur et concrétiser le conventionnement des logements communaux
- Inciter les projets intergénérationnels
- Accompagner les seniors et les plus fragiles face aux nouvelles technologies
- Améliorer l'accès aux services publics pour tous les usagers

Investissement

Les principales actions/orientations



Ville Active et Attractive

- Soutenir et développer le commerce, les dynamiques économiques locales et le tissu associatif (création d'un nouveau service dédié)
- Maintenir le soutien financier aux associations sportives
- Mettre à disposition de nouveaux équipements sportifs: réfection des courts de tennis et création d'un terrain de beach volley
- Renforcer l'attractivité du marché hebdomadaire et le sécuriser en le déplaçant sur le parking Saint-Marc
- Poursuivre la révision du PLU avec une 1^{ère} phase de concertation

Investissement

Les principales actions/orientations



Ville Connectée

- Améliorer et moderniser les sites internet de la Commune
- Renouveler les équipements informatiques des écoles et des agents
- Poursuivre la dématérialisation des processus administratifs



Ville « où il fait bon vivre »

- Améliorer la propreté des espaces publics par l'achat de véhicules adaptés
- Renforcer la sécurité des piétons : limitation de la vitesse, sens de circulation, aménagement des voies étroites (chaussidou)
- Se sentir en sécurité dans sa ville en développant la police de proximité, notamment par l'augmentation des patrouilles pédestres et cyclistes

Investissement

Les principales actions/orientations



Ville Culturelle et Animée

- Construire la nouvelle salle de spectacle et aménager la pinède (livraison fin 2025)
- Proposer un programme d'événements varié et soutenu sur l'ensemble de l'année
- Maintenir une tarification attractive et la gratuité pour les spectacles pour enfants
- Poursuivre l'amélioration du service de lecture publique



Ville Employeur

- Développer la marque employeur afin d'attirer des profils de qualité
- Motiver et fidéliser les collaborateurs en développant une politique RH sociale
- Intensifier le recours aux formations pour développer et renforcer les compétences des agents
- Favoriser la promotion interne

Les principaux projets en matière de dépenses

Les projets sont répartis et présentés par le biais de différentes opérations comptables.

Finances

Les principales dépenses d'investissement



Finances

Les principales dépenses d'investissement



Finances

Les principales dépenses d'investissement



Finances

Les dépenses d'investissement de travaux pour 2024



5

CONCLUSIONS

Le mot du maire





Philippe
SAINTE-ROSE FANCHINE



Vous venez de prendre connaissance du ROB 2024.

En 2023, nous constatons une baisse des dépenses et une stagnation des recettes de fonctionnement conduisant à un résultat en hausse par rapport à 2022.

En investissement, c'est la combinaison d'une hausse significative des dépenses et de recettes stables qui se traduit par un résultat en baisse.

La capacité d'autofinancement 2023 ressort en baisse par rapport à 2022.



Philippe
SAINTE-ROSE FANCHINE



Ville de
Peymeinade

Pour 2024, le contexte global reste particulièrement contraint principalement en raison de la persistance du coût élevé de l'énergie et des matières premières.

Nous tablons sur l'augmentation des recettes fiscales (bases locatives) et l'intensification de la recherche de subventions. La fiscalité locale (taxe foncière) sera maintenue en l'état.

Pour 2024, le contexte global reste particulièrement contraint principalement en raison de la persistance du coût élevé de l'énergie et des matières premières.

En matière de dépenses, nous maintenons les grandes orientations budgétaires prévues.



Philippe
SAINTE-ROSE FANCHINE



Ainsi, la municipalité prépare le futur en engageant des projets structurants ou générateurs d'économies dans le but d'améliorer le cadre de vie (Espace Lebon, MGPE, pôle culturel, nouvelle cuisine centrale).

Pour cette année 2024 marquée par un fort investissement réalisé dans un contexte tendu, nous aurons recours à l'emprunt pour compléter le financement des projets structurants engagés.

La situation actuelle nous permet de poursuivre les actions menées dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants avec respect, solidarité et proximité, pour continuer à faire de Peymeinade, une ville où il fait naturellement bon vivre...

Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20240221-DEL2024-001-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024